

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : La Belgique en 1927, par Fernand Baudhuin. — L'activité économique de la Belgique, pendant le mois de janvier 1928. — Informations relatives à l'Union économique belgo-luxembourgeoise. — Informations relatives à l'étranger : la nationalisation dans l'industrie du vêtement de dames en Allemagne. — Statistiques.

LA BELGIQUE EN 1927.

La balance commerciale, économique et alimentaire.

par Fernand BAUDHUIN,

professeur à l'Université de Louvain.

I. — Les résultats du commerce extérieur de la Belgique au cours de la première année de stabilisation viennent d'être connus. Ils méritent, à plus d'un égard, que l'on s'y arrête.

En nombre rond, nos importations ont atteint 29 milliards, pendant que nos exportations se montaient à 26 1/2 milliards. Pour apprécier exactement ces chiffres, il importe de prendre garde à quelques particularités. Notons tout d'abord que les importations ne comprennent pas les achats d'or auxquels se livra la Banque Nationale; par contre, nos statistiques tiennent compte des livraisons allemandes au titre des réparations. N'oublions pas, ensuite, que depuis 1922 le commerce du Grand-Duché de Luxembourg est joint au commerce belge, ce qui a une grande importance pour les exportations de produits métallurgiques. Enfin, ne perdons pas de vue que, pour établir la balance rigoureuse de la Belgique, il faudrait faire intervenir les chiffres du commerce congolais, que nous ne connaissons que très tard. Il est probable que cette dernière correction jouera en notre défaveur: la balance du Congo, comme celle de tous les pays neufs, est normalement déficitaire (1).

Ceci dit, rapprochons les résultats de l'année dernière de ceux que nous avons enregistrés jusqu'alors. Mais rappelons que les chiffres officiels appellent des

corrections évidentes, dont nous avons parlé ici même à plusieurs reprises. Pour l'avant-guerre, il y a lieu d'éliminer de nos importations les pièces de 5 francs rapatriées par la Banque Nationale; en 1919, il faut ajouter un milliard au moins aux importations, pour les achats de céréales non comptabilisés. Voici dès lors le tableau comparatif que nous obtenons:

Balance commerciale de la Belgique.

	Importat.	Exportat.	Coefficient
(En millions de francs)			
1912 Officiel ...	4.958	3.951	80
Corrigé ...	4.744	3.951	83
1913 Officiel ...	5.050	3.716	74
Corrigé ...	4.750	3.716	78
1919 Officiel ...	5.246	2.300	44
Corrigé ...	6.246	2.300	37
1924	17.581	13.933	79
1925	17.807	14.536	82
1926	23.000	19.942	87
1927	29.180	26.620	91 1/2

Le coefficient des exportations est en amélioration évidente. Mais, pour les dernières années, le progrès est partiellement apparent; il est dû, dans une certaine mesure, à ce que nos statistiques serrent la réalité de plus près.

C'est notamment le cas en ce qui concerne les di-

(1) Pour l'année 1926, la correction a atteint un demi-milliard, à ajouter à notre passif.

mants. Jusqu'en 1926, il était admis que le commerce et l'industrie des diamants, établis à Anvers, ne rapportaient rien à la Belgique, et que les importations étaient égales aux exportations. La valeur des diamants vendus en Belgique compensait, disait-on, le travail que nous avons incorporé à Anvers.

Nous avons combattu cette façon de voir, et une enquête a permis de redresser de ce côté une erreur très importante. Pour l'année 1927, la statistique accuse un boni de 655 millions provenant du commerce et de l'industrie du diamant. Ce chiffre représente 2 1/2 p. c. de nos exportations totales. Si nos statistiques étaient établies comme elles le furent jusqu'en 1925, le coefficient reviendrait de 91 1/2 à 89 p. c. Les chiffres de 1926 furent rectifiés dans le courant de 1927.

L'examen d'autres valeurs déclarées nous porte à croire que dans d'autres domaines également les statistiques sont plus rigoureuses. Nous notons cependant encore de curieuses anomalies. La fonte brute est comptée à l'importation à 83 centimes le kilo, et celle que nous exportons n'est évaluée qu'à 66 centimes. Le prix des charbons exportés vers la France nous paraît encore très sujet à caution; il ne s'élève qu'à 170 francs rendu à la frontière, alors qu'il s'agit surtout de charbons domestiques classés destinés à la région parisienne.

Nous admettons également que, parmi nos importations, il y a des sous-évaluations et des fraudes comme un peu partout. Nous croyons cependant que l'inexactitude est moindre qu'en ce qui concerne les exportations.

Si nos statistiques exagèrent l'étendue de nos progrès, il n'est pas douteux cependant que ces progrès sont réels, l'augmentation des quantités exportées le prouve nettement, nous le montrerons dans un prochain article. On note également l'avance des importations de matières premières, ce qui est le signe d'une plus grande activité industrielle.

Toutefois, il faut être prudent en examinant le mouvement des quantités. L'exportation de 1.000 kilos de charbon ou de fer, l'importation de 1.000 kilos de minerais n'ont pas l'importance économique que présente l'échange de produits de plus grande valeur. La rubrique des « produits fabriqués » ne doit être interrogée qu'avec prudence; on y range notamment les rails et les poutrelles qui par leur masse peuvent fausser les conclusions que l'on tire d'ordinaire des variations constatées en ce domaine.

II. — En face du déficit de 2 1/2 milliards de francs-papier, que nous considérons encore comme forcé par la sous-évaluation des exportations, il semble que nous puissions mettre des exportations invisibles de quelque 4 1/2 milliards. C'est du moins ce qui résulte du tableau que voici, donné dans notre ouvrage sur la **Stabilisation** comme provisoire, mais qu'aucun élément nouveau n'a permis de rectifier.

Balance invisible de la Belgique en 1927.

ACTIF.	Millions de francs.
Frets et transit.	1.300
Ouvriers à l'étranger	1.000
Touristes	1.500
Prestations allemandes diverses	700
Revenus des placements étrangers à long terme.	1.800
Id. à court terme (produits des devises étrangères de l'Etat, des banques, etc)	250
Total.	6.550

PASSIF.	
Service de la dette extérieure, intérieure et amortissement.	1.500
Intérêts des capitaux investis en Belgique	500
Dépenses des Belges au dehors	150
Total.	2.150

Deux milliards au minimum de crédit net de notre balance des comptes représentent donc quelque 300 millions de francs-or; chose curieuse, c'était sensiblement le chiffre auquel nous arrivions avant la guerre. La dépréciation de l'or enlève naturellement sa rigueur à cette coïncidence; elle demeure cependant remarquable.

L'importance de ce crédit explique au moins partiellement l'afflux de capitaux et de devises étrangères auquel nous avons assisté depuis la stabilisation. Nos nouvelles entreprises à l'étranger sont très peu nombreuses, surtout quand on songe qu'au point de vue de notre balance le **Congo n'est pas l'étranger**. Depuis la stabilisation, faute de nouveaux placements à l'étranger, le capital et l'épargne se sont portés vers les valeurs internationales cotées à Bruxelles, ou ont dû être placés au dehors à court terme par les banques.

III. — Nous nous sommes efforcé de rechercher quel avait pu être, pour l'année 1927, le déficit alimentaire de la Belgique.

Contrairement à ce que soutient une légende aussi tenace qu'absurde, notre pays ne doit pas importer les trois quarts des vivres qu'il consomme. Nous avons calculé que pour l'année 1923 notre déficit alimentaire avait dû être compris entre 25 et 30 p. c.; cette estimation avait été confirmée par le résultat d'autres recherches émanant du ministère de l'Agriculture. Où en serions-nous à présent?

On peut, pour estimer notre production agricole, procéder par la méthode de l'évaluation directe, rechercher les quantités produites et les évaluer. Cette méthode est d'une pratique malaisée, à cause des doubles-emplois inévitables; ses résultats sont peu sûrs. Nous lui préférons le procédé que voici.

La statistique du commerce extérieur nous donne, par la comparaison des importations et des exportations, le montant du déficit alimentaire basé sur les prix de gros; c'est un point de départ. Voici comment ce déficit a évolué au cours de quelques années caractéristiques:

	Francs-papier	Francs-or
	(En millions de francs)	
1912	—	710
1913	—	728
1923	2.600	700
1924	3.230	765
1925	3.375	840
1926	3.865	620
1927	5.030	725

Exprimé en francs-or, notre déficit en denrées alimentaires est constant; en réalité, il est moindre qu'avant la guerre, car les produits alimentaires sont actuellement à l'indice-or 130. Le volume du déficit ne représente donc plus que 75 ou 80 p. c. de celui d'avant-guerre. Mais les constatations sont moins favorables lorsque l'on essaye d'établir la quotité que nous sommes forcés d'importer.

Nous devons procéder, pour déterminer ce pourcentage, en nous basant sur le revenu national et en supputant les dépenses d'entretien du peuple belge. Les dépenses d'entretien d'une nation sont égales à son revenu augmenté des sommes laissées dans le pays par les étrangers, et diminué de son pargne, des impôts sur les revenus et des dépenses de grand luxe. Voici comment se présente ce calcul:

Revenu de la Belgique en 1927 <i>milliards de fr.</i>	42 1/2
Revenu du Grand-Duché de Luxembourg . . .	1 1/2
Dépenses des étrangers	1 1/2
Total . . .	45 1/2

A déduire:

Impôts sur les revenus	2
Épargne	7
Déduction de la partie effectuée par le Fonds d'amortissement.	2
	— 5
Dépenses de grand luxe	1
	— 8

Dépenses d'entret. de la nation *milliards de fr.* 37 1/2

Parmi ces dépenses, quelle partie devons-nous attribuer à l'alimentation? Étant donné la diminution du revenu réel, conséquence de la crise de 1926, et le fait que la part du loyer demeure inférieure à la normale, nous croyons que les dépenses alimentaires peuvent intervenir pour 60 ou 65 p. c. Si nous adoptons un pourcentage intermédiaire, nous obtenons 22 1/2 milliards pour l'alimentation.

Nous avons vu que le déficit accusé par la balance commerciale était pour ces produits de 5 milliards. Mais que représentent ces achats aux prix de détail?

Examinons tout d'abord les denrées principales pour lesquelles nous sommes en déficit. Voici les chiffres relatifs à l'année 1927:

Importations nettes.

Froment.	millions de fr.	2.400
Maïs		925
Café		535
Orge et escourgeon		440
Viande frigorifiée		240
Vins		200
Fromage		200
Riz		95

Nous totalisons, par ces seuls articles, un déficit dépassant déjà 5 milliards, mais nous sommes crédi-teurs pour quelques produits qui présentent une grande importance. A présent, nous devons estimer la marge moyenne que prélèvent les intermédiaires pour leurs frais et leur bénéfice.

D'après le résultat de nos recherches, le froment arrivant au consommateur sous forme de pain coûte 50 p. c. plus cher qu'à l'importation, compte tenu de son obtenu. Le maïs qui sert à la nourriture du bétail et de la volaille, laisse une marge de bénéfice bien moindre, grâce aux coopératives agricoles. Dans le commerce des cafés, la concurrence est très vive, et le bénéfice peu considérable; ce genre de produits est vendu par des coopératives ou des maisons à succursales multiples, qui peuvent se contenter d'un bénéfice unitaire assez faible. Par contre, pour le fromage et surtout pour les oranges et les bananes, non citées plus haut, l'écart entre les prix de gros et ceux de détail est considérable.

Bref, il n'est sans doute pas déraisonnable d'admettre que pour ces produits importés la marge moyenne n'excède pas actuellement 45 p. c. Les cinq milliards d'importations représenteraient donc 7 1/4 milliards arrivés chez le consommateur, soit 32 p. c. de ses achats de denrées alimentaires. Nous ne serions donc pas en progrès sur l'année 1923, au contraire.

Il semble cependant que cette conclusion soit exagérément pessimiste. Le déficit alimentaire de 1927 paraît avoir été forcé par l'insuffisance de la récolte précédente, et surtout par le fait qu'au cours de cette année nous avons reconstitué nos stocks, partiellement consommés pendant la crise financière. Nos importations nettes de froment ont varié, en effet, comme suit:

Importations nettes de froment.

1925 T.	1.155.000
1926	1.025.000
1927	1.225.000

En somme, une partie des achats de 1927 incomberaient donc à l'année précédente; tout compte fait, nous évaluerons à un peu moins de 30 p. c. le déficit alimentaire réel de la Belgique. M. Mullie, rapporteur pour le budget de l'Agriculture, estimait qu'en 1926 la production agricole atteignait 13 1/2 milliards, alors que l'alimentation du peuple belge absorbait 16 milliards. D'après cette évaluation, le déficit ne serait que de 17 p. c. Si nous admettons, sans peine le chiffre de 16 milliards pour l'alimentation en 1926, nous ne saurions faire nôtre celui de la production agricole; un déficit de 17 p. c. n'est pas compatible avec nos importations nettes apparaissant au tableau du commerce extérieur.

IV. — Il n'est pas sans intérêt d'examiner quelle est à cet égard la situation des grandes puissances auxquelles nous aimons à comparer la Belgique. Voici tout d'abord des chiffres du commerce extérieur concernant la France, pour les deux dernières années:

Commerce des denrées alimentaires.

	1926	1927
	(En millions de francs)	
Importations	11.600	13.900
Exportations	5.100	5.400
Déficit	6.500	8.500

On voit que la France est loin de posséder l'indépendance que certains lui attribuent; mais allons plus loin. Le niveau de vie étant sensiblement le même en France et en Belgique, nous pouvons procéder de la même façon pour établir la consommation de denrées alimentaires et le pourcentage de son déficit.

Nous prendrons comme point de départ le revenu de 150 milliards auquel nous ont conduit nos études

précédentes; nous y ajouterons 15 milliards représentant les dépenses des étrangers sur le territoire français. Déduisons de ces 165 milliards 40 milliards pour l'épargne, les impôts et les dépenses de grand luxe, et nous obtenons comme total des dépenses pour les ménages français 125 milliards. En admettant que comme en Belgique 62 1/2 p. c. vont à l'alimentation nous obtenons pour ces dépenses 72 milliards.

Pour établir le prix de détail des produits importés, appliquons au prix de gros le même coefficient qu'en Belgique; nous obtenons respectivement 9 1/2 et 12 1/2 milliards, soit un déficit alimentaire de 13 p. c. pour 1926 et de 17 p. c. pour 1927. L'écart doit s'expliquer principalement par la mauvaise récolte de 1926.

Quant à l'Angleterre, sa situation est une des moins bonnes que nous puissions rencontrer. Sa balance alimentaire pour 1927 comporte 520 millions de livres d'importations et 44 millions d'exportations; son déficit est donc de 476 millions de livres, soit 83 milliards de francs belges. Alors que sa population est six fois plus forte que celle de la Belgique, son déficit est seize fois plus considérable. Les conditions de vie et les habitudes du commerce anglais sont trop différentes des nôtres pour que nous puissions faire ici le calcul du pourcentage que représentent les produits importés; il semble que ce pourcentage ne serait pas inférieur à 50 p. c., et que peut-être même il dépasserait cette quotité.

Quant à l'Allemagne, elle a eu en 1926 un excédent d'importations de produits alimentaires s'élevant à 2.400 millions de marks; son déficit s'établirait entre 15 et 20 p. c., c'est-à-dire qu'il est assez semblable à celui de la France.

En somme, toutes les grandes nations d'Europe sont largement déficitaires en ce qui concerne leur alimentation; la Belgique, tout en n'étant pas au point que l'on croit en général, se place naturellement parmi les moins favorisées.

Le premier mois de l'année 1928 a été favorable à l'industrie belge. Les charbonnages ont bénéficié d'un redressement de la situation critique dans laquelle ils se trouvent. Ce redressement léger, temporaire et inégal, n'en est pas moins bienvenu. La crise actuelle n'a d'ailleurs pas exercé une influence complètement défavorable sur le rendement de la totalité des charbonnages belges. Certains d'entre eux ont encore réalisé en 1927 des bénéfices intéressants; il s'agit surtout des grosses entreprises du Centre et du Borinage. A côté d'elles deux autres charbonnages cessent l'exploitation et licencient leur personnel. Il importe de tenir compte qu'il y a en Belgique 848 sièges d'extraction, partagés entre 110 charbonnages. La moyenne d'extraction de ces derniers est, annuellement, de 230,000 tonnes. Les onze charbonnages de la Société Générale (compte non tenu des charbonnages campinois) ont une extraction moyenne de plus de 500,000 tonnes et certains ont une production s'élevant à 700 et 800,000 tonnes. Les charbonnages du groupe de la Banque de Bruxelles ont également une forte production. La moyenne d'extraction des autres mines doit donc être très faible.

La métallurgie lourde est en bonne situation et la production belge dépasse le contingent fixé par le Cartel de l'acier. Les perspectives des industries des métaux non ferreux, des cimenteries, des carrières, des chaufourneries, des glaciers, de la construction navale, des papeteries, sont bonnes.

L'activité des diverses industries textiles reste satisfaisante, bien que l'instabilité des cours du coton pèse sur les filatures.

Les fabriques travaillant pour l'exportation n'ont guère de sujets de plainte; celles qui produisent pour le marché intérieur sont dans une situation moins favorable.

L'industrie de la construction métallurgique, celles du verre et de la gobeletterie rencontrent des difficultés sérieuses qu'elles parviennent cependant à surmonter. Par contre, les industries du tabac, des allumettes, de la chocolaterie, continuent à lutter dans des conditions défavorables et, parfois, fort dures.

Jusqu'à présent l'agriculture et la sylviculture bénéficiaient d'une situation très favorable. Pour la première fois depuis longtemps, on est amené à constater qu'il y a des ombres au tableau. L'aviculture, la laiterie, la culture maraîchère, la culture du lin et des avoines, l'élevage du porc et du cheval continuent à montrer de beaux développements. L'exportation des fruits et des primeurs, la vente de lauriers à l'Allemagne et à la Scandinavie, de plantes de serre en Angleterre se développent à des prix rémunérateurs, par suite des habitudes croissantes de bien-être et aussi de la disparition de nombreux établissements horticoles. Mais, la recrudescence de la crise du bétail

de boucherie, la mévente des céréales, que l'on commence à servir en fourrage aux animaux, l'incertitude qui règne au sujet des superficies à ensemercer en betteraves sucrières provoquent dans les milieux agricoles un malaise qu'accentue dans certaines régions la hausse des fermages.

La pêche maritime, qui est loin d'être en rapport avec les besoins de notre population, donne d'excellents résultats aux entreprises concentrées, puissamment outillées. L'expérience prouve que les autres végètent.

L'activité commerciale est variée; les rapports avec l'étranger se développent et les derniers chiffres disponibles au sujet de notre balance commerciale nous révèlent un excédent favorable. Nous n'y insisterons pas, M. le professeur F. Baudhuin traitant cette question dans le présent fascicule. Soulignons simplement le mouvement par les chiffres suivants :

Rapport des exportations aux importations.

1913	73,6
1920	68,5
1921	71,3
1922	67,3
1923	73,6
1924	79,2
1925	82,8
1926	84,8
1927 (1)	91,2

En même temps, le prix moyen à la tonne exportée se relève de façon importante (2). Le port d'Anvers profite de l'accroissement général de notre activité.

Certes, les transactions extérieures d'une nation présentent la plus grande importance. Elles ne sont cependant qu'un élément de sa prospérité et l'on doit accorder l'attention convenable au marché intérieur et à la consommation nationale. De ce côté, les ventes à la consommation continuent à indiquer une contraction du pouvoir d'achat de la population et des tendances à l'économie. Il s'agit d'impressions recueillies auprès de détaillants et non de données statistiques précises et générales. Par contre, le commerce de gros et celui de demi-gros enregistrent des progrès.

L'exécution d'importants travaux publics dans le pays va donner à la production une activité nouvelle. On trouvera, d'autre part, les informations se rapportant à cette question. Si le chômage est actuellement insignifiant, les appels de main-d'œuvre, nécessaires pour l'exécution de ces tâches importantes, le réduiront encore et avec une besogne abondante le pouvoir

(1) Décembre 1927 : 104,14 p. c.

(2) Cfr. *Bulletin* n° 3, du 4 févr. 1928, pp. 125 et 126.

d'achat de la population se relèvera. On doit néanmoins souhaiter que les traditions d'épargne reprennent leur empire d'avant-guerre.

Sauf les réserves qu'appelle l'excès de la spéculation boursière, la situation commerciale est saine et les

faillites en diminution par rapport à celles enregistrées en 1927 et surtout en 1928.

Dans le tableau ci-dessous, donnant la statistique des faillites terminées au Tribunal de Commerce de l'arrondissement de Bruxelles, on remarquera le petit nombre de sociétés anonymes faillies :

	Nombre	Passif chiro-graphaire	Actif réalisé	Faillites nouvellement déclarées	
				Total	Sociétés anonymes
1 ^{er} août 1913-31 juillet 1920.....	410	15.461.000	6.081.000	—	—
» 1919 » 1920.....	47	5.038.000	2.770.000	38	3
» 1920 » 1921.....	41	16.595.000	12.471.000	62	3
» 1921 » 1922.....	70	3.066.000	631.000	93	7
» 1922 » 1923.....	97	11.963.000	5.997.000	115	9
» 1923 » 1924.....	112	17.920.000	4.475.000	136	8
» 1924 » 1925.....	129	20.478.000	3.382.000	192	18
» 1925 » 1926.....	152	48.916.000	23.472.000	226	23
» 1926 » 1927.....	257	35.736.000	11.040.000	241	14

Le mois sous revue a été remarquablement calme au point de vue des conflits ouvriers. On ne peut que s'en féliciter. Il y a là une indication que, pour bien des industries, les conditions de travail sont satisfaisantes et c'est ici le lieu de rappeler cette phrase célèbre d'Adam Smith (1): « Ce qui améliore les conditions de vie de la majorité ne peut jamais être considéré comme un désavantage pour l'ensemble. Aucune société ne peut être florissante et heureuse quand la plus grande partie de ses membres est pauvre et misérable. »

Nous saisissons cette occasion de dire quelques mots d'une intéressante controverse au sujet des salaires en Belgique, laquelle a surgi récemment entre M. le sénateur Corneille Mertens, secrétaire de la Commission syndicale (2) et certains leaders ouvriers néerlandais. Ceux-ci avaient signalé avec quelque amertume que la Belgique était restée le pays des bas salaires et que les ouvriers belges ne faisaient pas l'effort nécessaire pour les relever. A cela M. le sénateur Mertens répond en montrant que la classe ouvrière belge avait au contraire exercé une action puissante et que la situation s'était considérablement améliorée par rapport à ce qu'elle était avant-guerre, tant au point de vue des salaires que du *standard of life*.

« Il est incontestable, écrit le leader ouvrier belge, que les ouvriers belges gagnent actuellement de plus hauts salaires qu'avant la guerre. Aucun homme sérieux ne niera qu'on ait atteint un niveau de vie beaucoup plus élevé; les ouvriers veulent être mieux

logés; par la journée de huit heures, ils disposent de plus de loisirs, loisirs qu'ils emploient à l'embellissement de leur intérieur, à leur propre éducation et à celle de leurs enfants; ils ont pris l'habitude de s'habiller mieux que naguère et ont aussi plus de soins pour leur alimentation. Est-il possible d'exprimer cela en chiffres? Il y a cinq ans, la Commission Syndicale a essayé de faire une enquête générale sur les salaires payés à cette époque à chaque ouvrier individuellement. Cette enquête a échoué, et cet échec fut dû en grande partie au fait que les ouvriers n'aiment pas à faire connaître le montant de leur salaire. Et puis, quand les salaires ont été fixés, soit par contrat collectif, soit par la Commission paritaire, on ne peut pas encore en faire état, car, dans la plupart des cas, les ouvriers gagnent un salaire plus élevé.

En outre, toutes sortes de systèmes de rémunération, tels le salaire à primes, le salaire aux pièces, etc., sont appliqués sur une grande échelle, ce qui augmente les salaires bien au delà des minima fixés. Il y a lieu de tenir compte de tout cela en examinant la question des salaires minima.

Nous disposons toutefois de quelques chiffres, que nous tenons à publier:

	1914	1927
<i>Alimentation :</i>	(Francs par semaine.)	
Boulangers et porteurs de pain	24,00 à 31,20	218,40 à 268,80
Brasseurs	13,50 à 30,00	168,00 à 268,80
Aides-brasseurs	12,00 à 25,00	132,00 à 180,00
Meuniers	15,00 à 19,20	180,00 à 268,80
Aides-meuniers	12,00 à 13,00	144,00 à 194,40
Confiseurs	30,00 à 42,00	264,00 à 325,00
Apprentis confiseurs ..	4,80 à 6,00	48,00 à 62,40
Cuisiniers	—	300,00 à 400,00

(1) Adam Smith, *Wealth of Nations*, t. I, p. 80, liv. I, chap. VIII.

(2) C. Mertens, *Contribution à l'étude des salaires en Belgique*. — « Le Mouvement syndical belge », n° 26, décembre 1927, pp. 380 et suiv.

	1914	1927
<i>Métallurgie :</i> (Francs par heure.)		
Tourneurs	0,55 à 0,65	4,95 à 5,00
Ajusteurs	0,48 à 0,55	4,75
Forgerons	0,50 à 0,60	5,10
Mouleurs	0,50 à 0,60	5,00
Manœuvres	0,35 à 0,45	3,30

	1914	1927
<i>Mines :</i> (Francs par jour.)		
Ouvriers du fond et de la surface ensemble	4,19	38,08

	1914	1927
<i>Ebénistes :</i> (Francs par heure.)		
Ebénistes	0,45 à 0,55	4,40

	1914	1927
<i>Livre :</i> (Francs par semaine.)		
Relieurs	26,75	264,75
Lithographes	30,20	271,75 à 282,75
Typographes	32,60	267,75]

Il y a lieu de remarquer ici que le salaire fixe par semaine est en vigueur dans toute l'industrie du livre. »

	1914	1927
<i>Chaussure :</i> (Francs par heure.)		
Femmes	0,30	3,70
Ouvriers	0,50 à 0,60	3,75 à 4,00 + 87 %
Coupeurs	0,50 à 0,60	5,40
Ouvriers (Iseghem) ...	0,25 à 0,35	2,25 à 2,75 + 100 %
Ouvriers aux pièces ...	3,00 à 4,00 la paire	42,00 à 55,00 la paire

Non seulement le relèvement des salaires est considérable, mais il importe également de tenir compte du bas coût de la vie en Belgique. Au 15 janvier, l'indice général de l'augmentation des prix de détail était, réduit en or, de 118, alors que dans la plupart des pays du monde, il oscille entre 140 et 160. C'est une situation avantageuse qui n'est pas nouvelle et qu'il est de l'intérêt de tous de maintenir. M. Mertens fait très justement remarquer que le coût de l'alimentation et du logement est considérablement plus élevé en Hollande qu'en Belgique et à ce propos, il cite ce texte extrait d'un journal syndical hollandais disant: « En Belgique, un ouvrier ne paie pas le quart du loyer qu'un prolétaire néerlandais est contraint de payer comme tribut au capital foncier et immobilier ». L'article de M. Mertens fut très discuté dans les milieux ouvriers et patronaux, ce qui l'amena à en écrire un nouveau (1) dans lequel il justifia ses premières conclusions quant à l'amélioration des salaires ouvriers en Belgique depuis la guerre, tout en apportant à ses premiers chiffres des corrections de détail qui n'en modifient pas la portée.

Il n'est pas douteux que les conditions de salaires et de vie de la classe ouvrière belge n'aient été considérablement améliorées depuis la guerre et que les polémistes néerlandais auxquels M. Mertens répondait, ne se soient trompés.

L'amélioration est due à la fois au relèvement des salaires et aux conditions monétaires belges qui influent sur les prix. Si l'on compare la circulation fiduciaire de nos voisins du Nord à ce qu'elle était avant guerre, on constatera un accroissement bien plus sensible que celui qui existe en Belgique. Cette situation monétaire est assurément parfaitement garantie chez nos voisins du Nord, mais n'en agit pas moins sur les prix et tout spécialement sur ceux des prix intérieurs et des services entre nationaux. Or, ces prix représentent une partie considérable du budget ouvrier. C'est donc une erreur économique évidente que de négliger ce facteur et de faire simplement une comparaison entre salaires belges et salaires hollandais en réduisant les premiers en florins.

Autant on doit se réjouir dans l'intérêt général que le « standard of life » de la plus grande majorité de nos populations laborieuses se soit ainsi améliorée, autant on doit répéter que le maintien des conditions de vie à bon marché relatif est tout à fait essentiel à la prospérité aussi bien de l'industrie que des classes ouvrières, que sans ces conditions favorables pour nos exportations industrielles elles se trouveraient exposées au chômage et à la baisse des salaires.

(1) C. Mertens, *La Question des salaires*. — « Mouvement syndical belge », 20 janvier 1928.

LA CONCENTRATION.

Au cours du mois sous revue on n'a pas enregistré de grandes opérations de concentration industrielle ou commerciale, à l'exception de la très importante fusion « Banque d'Outremer - Société Générale » dont nous avons déjà rendu compte.

Le mouvement de concentration dans l'industrie brassicole se poursuit. Les « Grandes Brasseries de l'Etoile », en liquidation, ont fait apport de leur actif à la Société « Brasseries bavaro-belges » au capital de 8 millions de francs.

La « Brasserie Arckens » de Tongres, vient d'être rachetée par la « Brasserie d'Alken », S. A. à Alken. La Brasserie Arckens produisait annuellement 13,000 hectolitres de bière à fermentation haute.

Il est question de créer à bref délai, dans le Centre, sur le modèle de l'organisation existant dans le bassin de Liège, une union des principales centrales électriques industrielles. D'autre part, 53 communes des arrondissements de Bruxelles, Louvain et Nivelles, ont créé la « Coopérative intercommunale d'Electricité du Brabant ».

La S. A. des Ateliers Germain (construction de wagons) est passée sous le contrôle de la S. A. Usines et Aciéries Allard. La S. A. Anglo-Belgian Peltry Co, de Ypres (façonnage de peaux de lapins) va être absorbée par la S. A. « Peaussérie et Couperie belges ».

La Société Nationale des Chemins de fer vicinaux a repris la ligne Ans-Oreye à Wareme.

Des pourparlers sont en cours pour la reprise par la Société Nationale des Chemins de fer belges, des Chemins de fer du Prince Henri dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Pendant le mois de janvier, le *Recueil des Actes de sociétés*, annexé au *Moniteur belge*, a publié les constitutions des sociétés anonymes suivantes; résultant de la transformation juridique de sociétés en nom collectif:

Papagéo, société congolaise à responsabilité limitée	fr. 8,000,000
Agence maritime Van den Abeele	800,000
S. A. Janssens et Monballin	2,500,000
Etablissements Wathelet frères	900,000
S. A. Jean Vivois Moreau et fils	4,000,000
S. A. Neyrincks-Holvoet	5,250,000
L. et C. Liscon frères	900,000
S. A. Cie de Joaillerie Orfèvrerie Altentoh	10,000,000

On a également enregistré au *Moniteur* les fusions suivantes:

Absorption de la S. A. Grandes Galeries belges par la S. A. Terminus Palace Hôtel, à Anvers.

Fusion de la S. A. Les Grandes Imprimeries belges avec la S. A. British American Tobacco Cy (Belgium) Ltd.

Fusion de la S. A. Verreries de Masnuy-St-Pierre et de la S. A. Verreries-Gobeleteries Edmond Paul, à Neufvilles.

Fusion de la S. A. Ciments artificiels de Tournai, à Antoing avec la Société Générale des Ciments Portland de l'Escaut, à Tournai.

Fusion par voie d'apport de l'Union bancaire belge avec le Crédit national de Belgique.

Dissolution de la S. A. Produits chimiques de Droogenbosch, en vue de sa fusion avec l'Union chimique belge.

L'International Holding et Investment Cy Ltd., à Montréal, a souscrit 99,800 actions privilégiées de 1,000 francs, créées par la Fabrique de Soie artificielle de Tubize.

Projet d'entente dans l'industrie sucrière du Tournaisis.

Il semble bien que dans quelques années, la production de l'industrie sucrière belge sera ramenée au niveau de la consommation intérieure et que l'exportation se ralentira fortement.

En effet, tous les pays s'efforcent de satisfaire leur propre consommation intérieure, et y arrivent, grâce à l'appui de leurs gouvernements, qui dressent des barrières douanières ou accordent à l'industrie sucrière des subsides importants.

Pour pouvoir lutter sur les marchés étrangers, les industries belges devront réduire considérablement leur prix de revient, chose à laquelle elles ne pourraient arriver que si de sérieux dégrèvements fiscaux et surtout une diminution des prix des transports pouvaient leur être accordées, hypothèses qui ne peuvent pas être envisagées, du moins actuellement.

Aucune entente sérieuse n'ayant jamais existé entre les producteurs de la région du Tournaisis pour l'achat de betteraves, les fabricants de sucre sont obligés de passer par les conditions qui leur sont faites par les agriculteurs solidement organisés en syndicats, notamment par les Unions professionnelles agricoles.

Au cours de la dernière campagne, la concurrence entre fabricants a été très âpre et les prix payés pour les betteraves ont été jugés excessifs.

De nombreuses tentatives d'entente ont été faites depuis des années, mais elles n'ont donné, jusqu'à ce jour, aucun résultat. Le syndicat d'achat des betteraves encore actuellement en vigueur ne groupe plus que neuf fabricants sur dix-sept.

Un nouveau projet est pour le moment à l'étude. Il s'inspire des nombreux syndicats créés ces derniers temps et prévoit la fixation, une fois pour toutes, d'un pourcentage attribué à chaque sucrerie avec détermination chaque année, suivant la récolte de betteraves, de la quantité qui pourra être produite.

Tout industriel dépassant le chiffre fixé devra payer 12 p. c. du prix du sucre vendu en surplus; d'autre part, celui dont la production sera déficitaire recevra une indemnité de 8 p. c. du sucre produit en moins.

L'avantage de cette formule est de laisser aux fabricants de la région toute liberté pour l'achat des betteraves. Un comptoir d'achat unique serait, en principe,

préférable, mais très difficile à constituer étant donné l'esprit particulariste des principaux industriels de la région et également les rapports existant souvent entre les agriculteurs et les sucreries dont les usines sont installées, pour la plupart, en pleine campagne.

L'entente projetée agirait directement sur le prix des betteraves, en empêchant les industriels de donner des prix exagérés pour augmenter leur production. Ils n'y auraient aucun intérêt, sachant qu'ils seraient obligés de payer une forte indemnité au fonds commun et que, d'autre part, ils n'arrivaient pas à trouver la quantité normale de betteraves, un sérieux dédommagement leur serait accordé.

Les promoteurs de cette entente espèrent même arriver à fermer les usines mal outillées et de peu d'importance, moyennant paiement d'une indemnité aux propriétaires.

Un certain nombre de fabricants de sucre ont adhéré en principe à ce projet. Il semble, toutefois, qu'une opposition très vive se manifeste encore chez certains industriels.

Un des points délicats sera évidemment la fixation du pourcentage attribué à chaque usine. Certains industriels n'ont cherché au cours de ces dernières années, alors que l'industrie sucrière donnait d'excellents résultats, qu'à augmenter leur production, alors que d'autres s'efforçaient surtout, en vue d'années moins favorables, à perfectionner leur outillage pour diminuer leur prix de revient.

Si on prend comme base de production des dernières années, les industriels qui ont surtout amélioré leurs installations seront lésés, alors qu'ils se trouvent mieux en état que les autres de résister aux mauvaises années.

Il est probable qu'il faudra quelques campagnes définitives, comme s'annonce celle actuellement en cours, pour amener les fabricants de sucre à s'entendre.

MARCHÉ DE L'ARGENT, COMMERCE DE BANQUE ET SPÉCULATION

Le premier mois de 1928 a été particulièrement fécond en événements relatifs au marché de l'argent et des capitaux.

Le 31 janvier, le Comité consultatif financier s'est réuni sous la présidence de M. Georges Theunis, ministre d'Etat, pour étudier deux questions, à lui soumises par le ministre des Finances, relatives à l'introduction des fonds d'Etat au marché à terme et la réglementation du marché hors cote.

Le Comité consultatif financier a formulé des objections à l'introduction des fonds d'Etat au marché à terme, et, comme l'Etat n'envisage, pour le moment, aucune opération de crédit, il est vraisemblable que cette question sera ajournée.

En ce qui concerne le marché hors cote, le Comité s'est trouvé unanime à penser qu'une réglementation est nécessaire dans l'intérêt du public, mais il n'a pas cru de sa compétence de faire des propositions concrètes. Il s'est borné à exprimer l'avis que la régle-

mentation à venir doit être étudiée et tracée par la Commission de la Bourse, les banques et l'administration de la ville agissant de concert.

Par contre, il a suggéré au gouvernement d'étudier de près le fonctionnement actuel du marché officiel, et d'examiner la possibilité d'apporter dans cette direction des réformes propres à éviter l'engorgement du marché hors cote. Il résulte, en effet, de différents avis qui ont été exprimés, que l'accumulation des valeurs sur le marché hors cote pourrait bien être causée en partie par la réglementation présente du marché officiel.

* * *

Au cours du mois de janvier 1928, l'encaisse-or de la Banque Nationale est passée de 3.792.734.000 francs à 3.706.882.000 francs, soit une augmentation de 114 millions 147.000 francs.

* * *

Le goût de la spéculation reste très vif dans toutes les classes de la société et les banques et agents de change ont un courant très actif d'ordres de bourse. Nous avons esquissé ici même à plusieurs reprises le développement de l'esprit spéculatif chez les petits capitalistes et nous n'avons pas été les seuls à en signaler les dangers. Nous y revenons cette fois encore, en nous basant sur des faits observés dans une très importante agglomération industrielle du Hainaut. Dans cette région, malgré l'élévation des salaires, les versements à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite sont relativement peu importants et la majorité des épargnants se trouve attirée par les plus-values boursières. Ils ont été amenés aux opérations de placements spéculatifs en 1925, lors de la hausse des valeurs caoutchoutières et l'activité des transactions ne s'est plus ralentie, sauf au cours de brèves périodes. Actuellement encore, dans les banques et dans les importantes maisons de change, les services « ordres de bourse » sont très encombrés et le personnel y travaille parfois jusque onze heures du soir. Cette constatation est générale pour le pays.

Les agents de change de l'agglomération envisagée ont vu leur nombre augmenter : avant-guerre, 14 maisons existaient ; on en compte actuellement 44. Dans une petite commune de 12.000 habitants, située en Wallonie, il existe cinq banques ou agences de banque et neuf agents de change dont cinq installés depuis l'armistice.

La pratique des opérations de bourse a gagné toutes les classes sociales, depuis les professions libérales : médecins, avocats, magistrats, fonctionnaires, employés, prêtres, communautés religieuses, jusqu'à la petite bourgeoisie et la classe ouvrière, sans excepter les femmes mariées qui convertissent en valeurs spéculatives les économies du ménage. Dans telle usine importante, les ouvriers, dont la journée de travail se termine à 4 heures de relevée, ne rejoignent pas leur domicile avant l'affichage des cours aux tableaux des agents de change. A l'arrivée des feuilles financières de

la capitale, les attroupements sont nombreux devant les kiosques à journaux.

La spéculation est d'ailleurs alimentée par les articles de la presse spéciale, par les chroniques boursières des quotidiens et par des exemples d'enrichissement rapide qui exercent un effet démoralisant et compréhensible sur la classe moyenne qui, par suite de la guerre, a vu diminuer à la fois son prestige et ses revenus (1). L'insuffisant ajustement des revenus professionnels a certainement contribué à pousser à la spéculation quantité de bourgeois modestes et d'intellectuels qui, avant-guerre, s'en fussent tenus éloignés.

Les opérations à crédit ne représenteraient que de 5 à 10 p. c. de l'ensemble des ordres de bourse. Cette situation est quelque peu rassurante : une régression des cours n'entraînerait pas nécessairement des ventes susceptibles de déprimer la Bourse et les graves conséquences de la spéculation actuelle en seraient atténuées.

L'activité boursière s'explique en grande partie par l'abondance des capitaux. Un important journal financier signalait tout récemment que, sur le marché des reports, un tiers des capitaux offerts restait parfois inemployé.

D'autre part, certains banquiers belges se sont rendus à Paris pour y préparer des opérations relatives à l'introduction de titres français sur les marchés belges et le placement direct en Belgique de titres français. L'opinion publique en Belgique est convaincue dans sa majorité que la stabilisation légale du franc français sera réalisée bientôt et qu'elle sera le point de départ d'une réadaptation des cours de bourse analogue à celle qui s'est produite dans tous les pays européens après une réforme monétaire. Cette raison explique l'intérêt porté en Belgique aux valeurs françaises et à la création de la Bourse de Luxembourg qui semble appelée à jouer un rôle important dans les arbitrages.

* * *

Dans le domaine international, différents événements intéressant le marché belge des capitaux se sont produits. La **National City Bank of New-York** a introduit à New-York des certificats américains représentant les actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges (2).

Le ministre du Commerce de Yougoslavie vient d'autoriser la fondation d'une banque dans laquelle le capital belge est appelé à jouer un rôle important.

Depuis des années, le Wiener Bank Verein possédait

(1) Ce phénomène n'est, du reste, pas spécial à la Belgique. Cfr. à ce sujet : **H. Truchy**, *L'Elite et la Fonction publique*. — « Revue Politique et Parlementaire ». Paris, 10 décembre 1927.

(2) Sur les modes d'introduction de valeurs étrangères à la Bourse de New-York, voyez *Bulletin* n° 6, vol. III, 2^e année, du 10-12-27, page 210.

des succursales à Belgrade et à Zagreb. Mais à l'initiative de la Société Générale de Belgique, qui possède des intérêts dans le Wiener Bank Verein, il a été décidé de créer une institution financière yougoslave, l'« **Allgemeiner Yougoslavischer Bank Verein** ».

Le capital sera de 400.000.000 de dinars, dont 120 millions immédiatement versés. Parmi les fondateurs de la nouvelle banque, on cite les noms de la Société Générale de Belgique, de la Banque Belge pour l'Etranger, de la Basler Handelsbank et du Wiener Bank Verein.

Selon *The Financial Times*, le siège social de la nouvelle banque sera situé à Belgrade, mais la direction effective sera à Zagreb. La nouvelle banque reprendra les deux succursales du Wiener Bank Verein, la Sarajevoer-Bosnisch-Herzegovinishe Landesbank et peut-être un petit nombre de banques locales.

Les rapports annuels des grandes banques commencent à paraître. Nous ne les analyserons pas en détail, nous réservant de traiter cette question dans une étude d'ensemble qui fera suite à celle publiée l'an dernier (1).

Les deux premiers rapports publiés sont ceux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts et de la Société Générale de Belgique.

Le rapport de la Caisse de Reports fait ressortir la baisse de l'intérêt de l'argent court depuis la stabilisation.

	Taux moyen	
	Comptes quinzaine	Comptes à vue
1926	6,03	4,78
1927	3	2

Le mouvement des prêts sur titres au cours de l'année s'est élevé à 12.093.000.000 de francs.

Le rapport de la Société Générale nous donne quelques renseignements sur la fusion de ce puissant établissement avec la Banque d'Outremer, avec qui il entretenait du reste de très étroites relations, après avoir contribué à la créer.

Le Conseil de la Société Générale insiste d'ailleurs sur la nécessité de remédier par des ententes nationales et internationales aux difficultés économiques actuelles. Caractéristique également est un appel « au retour général à une politique plus libérale » dans l'élaboration des conventions douanières.

La constitution du portefeuille de la Société Générale fournit toujours de précieuses indications sur sa poli-

(1) La situation des établissements de crédit belges au 31 décembre 1926, *Bulletin* n° 9, vol. II, 3^e année, 3 septembre 1927, p. 217.

tique industrielle et financière. Au cours de l'année écoulée, le portefeuille a passé de 412.950.000 francs à 475.430.000 francs. Ces chiffres sont évidemment basés sur la valeur nominale des titres et non sur leur valeur boursière, de beaucoup supérieure. En 1927, la Société Générale a pris un intérêt dans la société métallurgique John Cockerill. Elle est également devenue actionnaire de deux sociétés belges d'assurances: jusqu'à présent, elle ne s'était pas encore intéressée directement à ce genre d'opérations.

Le processus d'augmentation du capital des banques belges se poursuit graduellement: le Crédit Anversois va porter le sien de 60.000.000 à 100.000.000 de francs. La Société anonyme Bunge, type du **merchant-banker** presque disparu en Belgique, va porter son capital de 35 millions à 100 millions. La Handelsbank de Gand porte son capital de 10.000.000 à 15.000.000.

On signale également la transformation en société anonyme au capital de 1.000.000, sous la dénomination **Krediet Bank van den Middenstand**, de l'Union du Crédit: **Bank van den Middenstand**. Ainsi, le nombre des unions de crédit va se réduisant en Belgique. Il semble que l'état économique actuel de la Belgique et le développement de ses banques ont diminué l'importance de ces institutions essentiellement favorables aux petits producteurs et commerçants indépendants. Les intégrations des grands producteurs et marchands, en transformant de plus en plus le détaillant en gérant, devaient amoindrir le rôle des unions de crédit.

D'autre part, il est question que les grandes banques belges, l'industrie et le haut commerce créent une société belge d'assurance-crédit.

Mentionnons enfin qu'à l'initiative de la Banque de Commerce se constituera prochainement, sous forme de société anonyme, l'**Union Financière Anversoise**, dans laquelle on cite parmi les principaux intéressés: la Banque de Commerce, le groupe du Boerenbond, l'Algemeen Beleggingskantoor, le Crédit Général de Belgique, la Société de Gérance et de Placements Financiers, MM. Van de Put-Heirman, MM. Kreglinger, le Crédit du Nord, de Lille et la Banque Ernesto Tornquist, de Buenos-Ayres. Le capital sera de 100 millions de francs.

Le Boerenbond et la Volksbank van Leuven, à l'occasion d'une augmentation de capital, ont obtenu une représentation au sein du Conseil d'administration de la « Corbeille », S. A. de conserves alimentaires. Le Boerenbond était déjà intéressé dans deux fabriques similaires installées en Flandre.

Les banques d'Alost ont réduit de 1/2 p. c. les taux d'intérêts bonifiés aux dépôts à vue. A La Louvière, les banques ont également réduit les taux d'intérêt. A Marche, les banques bonifient encore 3 p. c. pour les dépôts à vue. Ces bonifications importantes sont nécessitées par les exigences d'une clientèle inexpérimentée qui, attirée par les gains faciles à la Bourse, n'a aucun sens du rendement réel des capitaux. Les taux de 5 à 6 p. c. pour les placements à revenu fixe sont

trouvés insuffisants, d'autant plus que les notaires offrent, en province, 8 à 9 p. c. en hypothèque.

* * *

A Bruxelles, le taux de l'intérêt exigé sur les prêts hypothécaires en premier rang ne dépassant pas 60 p. c. de la valeur du gage, est actuellement d'environ 8 p. c., soit le taux de la Caisse d'Épargne. Les impôts cédulaires sont à charge de l'emprunteur. Les opérations hypothécaires sont moins rares qu'il y a un an, mais il n'y pas encore de courant favorable à ce genre de placement; les hypothèques ne sont en général consenties que pour un terme très court: 5 ans au maximum.

* * *

On se souviendra qu'un appel lancé par S. M. le Roi des Belges, en faveur des institutions scientifiques et des travaux de recherche pure, a donné lieu à la constitution d'un **Fonds national de la recherche scientifique** auquel ont déjà été apportés des dons dépassant à l'heure actuelle plus de 90 millions.

Les banques belges ont eu à cœur de prendre la tête du mouvement: leurs dons, nombreux et importants, atteignent 48,5 millions, soit 53,8 p. c. du capital, dépassant de loin les contributions des industries, du commerce et des particuliers (1).

MISE EN VALEUR DU CONGO.

Jusqu'à présent, les sociétés pastorales belges opérant au Congo faisaient leurs achats de bétail à des éleveurs sud-africains. Il est intéressant de signaler que cette situation commence à se modifier.

La Société d'Élevage et d'Alimentation du Katanga a acquis dans les Rhodésies britanniques plusieurs fermes à bétail, où elle pourra faire elle-même l'élevage des animaux qu'elle introduira au Katanga.

Le grand magasin de Bruxelles: **Au Bon Marché** a créé, le 20 janvier, avec la Compagnie Industrielle Africaine, la **Société Congolaise des Grands Magasins du Bon Marché**, au capital de 5.000.000 de francs, qui ouvrira des magasins à Elisabethville et à Likasi. La création d'une filiale congolaise d'un « grand magasin » bruxellois est un signe de développement commercial de certains centres.

Au cours d'un récent appel au commerce, M. Jaspar, ministre des Colonies, a éveillé l'attention des négociants du Congo sur l'opportunité de réserver leurs commandes à la Belgique. Il est intéressant de signaler que, sous les auspices de la Banque de l'Union Bruxelloise, il s'est créé une « Société belge pour le commerce au Katanga » qui reprend les affaires d'une entreprise existant à Elisabethville et qui s'est assuré le monopole de vente des produits d'une trentaine d'usines belges.

(1) Depuis le moment où ces calculs ont été établis, un certain nombre de banques de province ont envoyé d'importantes souscriptions au Fonds national de la Recherche scientifique.

L'enquête de la commission nommée par le gouvernement, et dont nous avons signalé la création dans notre chronique précédente, préoccupe les milieux politiques et économiques.

L'exploitation des gisements est particulièrement désavantageuse en Belgique où le rendement individuel est très faible, par suite de la faible épaisseur des veines.

Les difficultés d'exploitation et de gestion ont favorisé l'introduction des moyens mécaniques d'abatage, tandis que la proportion de la production totale abattue mécaniquement n'était que de 10 p. c. avant-guerre, elle dépasse 70 p. c. actuellement. Selon certaines informations, le travail effectif des mineurs ne dépasserait pas 6 h. 1/2 par jour. Enfin, l'industrie charbonnière belge souffre d'une grande différence dans les conditions d'exploitation et dans le rendement par ouvrier.

« Travaillant mal, les mines belges sont condamnées à vendre cher. Après avoir connu, en 1926, une abondance de débouchés qui a contribué à aveugler leurs chefs, elles se sont heurtées depuis les premiers mois de 1927 à des obstacles sans cesse plus sérieux. Impuissantes à réaliser une compression appréciable de leurs prix de revient, elles ont vu leur marché intérieur livré à la concurrence triomphante des charbons anglais, hollandais, français et allemands. Que cette lutte de prix disproportionnée ait pris parfois le caractère d'un véritable « dumping », c'est ce dont se plaignent très haut les représentants de l'industrie minière nationale, qui accusent notamment les producteurs anglais et allemands d'offrir leurs charbons aux consommateurs belges au-dessous du prix de revient. Mais il est permis de remarquer que le dommage causé par la concurrence étrangère s'est fortement aggravé du fait d'une concurrence acharnée entre producteurs belges: on a vu ainsi participer à la lutte de prix non seulement les divers bassins, mais aussi les entreprises et même les puits voisins » (1).

Si l'on se basait sur les chiffres de la production pour juger la situation de l'industrie charbonnière belge, on serait amené à la croire très prospère, car elle ne cesse d'augmenter; ce phénomène est dû, en partie, à la nécessité de répartir les frais généraux sur le plus grand nombre possible d'unités et peut-être, dans certains cas, au désir des entreprises isolées de s'assurer des contingents de participation avorables, dans l'éventualité de la conclusion d'ententes charbonnières nationales ou internationales.

Il est prématuré de prévoir les remèdes qui seront proposés afin d'enrayer la crise; cependant, si l'on tient compte de certains facteurs sociaux et politiques, du fait que la crise est mondiale, et qu'un mouvement

(1) *Bulletin quotidien*. Société d'Etudes et Informations économiques, n° 17, du 21 janvier 1928, p. 17.

en faveur de la concentration se dessine en Belgique dans presque toutes les industries, on peut juger que des propositions dans le sens de la rationalisation seront formulées. M. l'ingénieur Delmer, professeur à l'Université de Liège, secrétaire de la Commission des grands travaux, a émis à ce sujet, au cours des journées d'études organisées par la Centrale des francs-mineurs, les 8 et 9 décembre 1927, des considérations pleines d'intérêt (1). M. Delmer met en garde contre une extension exagérée de l'outillage: ce dernier est limité par des considérations d'ordre économique. Mais il faudrait opérer une sélection du personnel, en remplaçant la main-d'œuvre étrangère non qualifiée par une main-d'œuvre qualifiée recrutée en Belgique. Il conviendrait également de standardiser l'outillage et, chaque fois que faire se peut, abandonner les veines à mauvais rendement.

M. Delmer ne craint pas d'envisager, en se plaçant au point de vue national, la fermeture de certains charbonnages. Il ne se dissimule cependant pas que des intérêts respectables seraient lésés: actionnaires et ouvriers des entreprises condamnées subiraient un préjudice certain. L'éminent spécialiste se déclare, d'accord en cela avec M. le professeur De Leener, contre l'établissement d'un système national de compensation entre les charbonnages. « Une meilleure solution est celle de la fusion de certaines exploitations, dont il ne faut certes pas exagérer les résultats possibles, étant donné les conditions particulières de l'exploitation. Mais si l'ancienneté de celle-ci est un obstacle à la concentration de l'extraction, la fusion permettrait la concentration de travaux de la surface qui, en Belgique, donnerait des résultats appréciables — ainsi que les services d'étude et les services commerciaux. Au moment de la fusion, un groupement des concessions apparaîtra comme désirable. »

En outre, il est possible de valoriser le charbon, par l'augmentation appropriée de la production d'électricité, par la carbonisation et par la récupération des sous-produits.

Le 1^{er} mars, les charbonnages de Courcelles-Nord fermeront six puits et tout le personnel sera licencié. La crise générale de l'industrie charbonnière se complique ici de l'épuisement de la concession. Cette fermeture était d'ailleurs prévue depuis deux ans. Les parties de la concession qui contiennent des veines encore exploitables, pourraient être mises en valeur par le charbonnage voisin de Mariemont-Bascoup.

Le charbonnage du Pays de Liège, aux Awirs-Engis, vient de fermer ses portes et de licencier son personnel, comptant 500 hommes. Le gisement serait encore riche mais exigerait, pour la mise en exploitation des veines à 800 m. des travaux préparatoires très onéreux.

Le mois de janvier a été relativement favorable à l'industrie charbonnière belge.

(1) *Revue du Travail*, décembre 1927: « La rationalisation dans l'industrie charbonnière ».

Le marché des charbons domestiques demeure cependant peu animé, par suite du relèvement de la température.

Par contre, on constate une petite reprise en charbons industriels, qui, depuis décembre, va en s'amplifiant. Les usines consommatrices reconstituent des stocks normaux et plusieurs charbonnages du Centre ont reçu des demandes de prix pour des contrats de fournitures s'échelonnant sur trois et six mois. En fin de mois, les charbonnages du Centre ont vu les prix s'orienter vers une hausse très faible d'ailleurs.

En ce qui concerne la production et les stocks de ce bassin, l'extraction s'est maintenue à son chiffre antérieur. Les données relatives aux stocks sont publiées avec un mois de retard. Pour janvier, il y aura vraisemblablement une amélioration à signaler dans la région, la mévente des charbons domestiques étant compensée par l'accroissement des livraisons de charbons industriels.

Les bilans des gros charbonnages du Centre feront vraisemblablement ressortir des résultats bénéficiaires assez importants.

La situation du bassin de Charleroi reproduit dans l'ensemble celle du bassin du Centre.

Dans le pays de Liège, la situation s'est améliorée sauf en charbons domestiques. La demande porte surtout sur les poussières et les petits calibres,

Dans le Limbourg, l'amélioration ne s'est pas accentuée. Cependant, il ne s'agit nullement ici d'une surproduction organique, mais des conséquences de la concurrence étrangère, et le bassin de la Campine a devant lui un grand avenir: « Au cours de l'exercice 1927, lisons-nous dans le rapport annuel de la Société Générale, le bassin de la Campine a pu maintenir et même renforcer la place qui lui est assignée dans l'économie nationale en tant que producteur de charbon gras. Si l'appoint qu'il apporte en ce moment au marché coïncide avec une crise de pléthore, il convient de remarquer que la production du pays reste insuffisante dans les qualités de charbons extraits du nouveau bassin. Il est évident que le rôle des charbonnages limbourgeois sera capital dans quelques années, mais en même temps que leur production houillère améliorera les conditions générales d'extraction du charbon en Belgique, elle aggravera les difficultés dans lesquelles se débattent nombre de charbonnages du Hainaut et de la province de Liège.

En ce qui concerne le coke, les prix officiels en vigueur depuis août dernier sont maintenus et mieux respectés en raison d'une certaine réduction de la production et d'autre part, d'un accroissement en fin de mois, des demandes de la part de la métallurgie.

MÉTALLURGIE LOURDE.

Le marché au début de 1928 apparaît sain et il semble que l'avance réalisée en 1927 se maintiendra. Cette allure satisfaisante s'est accentuée, dans la plupart des compartiments, jusqu'à la fin du mois. Les grandes usines du Centre ont des commandes pour

plusieurs mois. L'orientation favorable du marché est due à diverses causes: pour les aciers, l'action du cartel international se fait sentir; les usines belges ont bénéficié d'importantes commandes de rails et d'accessoires. Le lock-out de la métallurgie allemande exerce également son influence. La production dans les diverses branches de la grosse métallurgie se tient toujours non loin des maxima enregistrés et largement au-dessus du contingent attribué à la Belgique par le cartel de l'acier.

L'activité des boulonneries et tôleries est satisfaisante, avec raffermissement des prix en fin de mois. L'exportation des tôles vers les pays centraux, la Pologne notamment, se développe. Le comptoir de vente des boulonneries voit augmenter ses ordres. Certaines fonderies commencent à mettre en stock, notamment celles fabriquant des chaudières pour le chauffage central.

MÉTAUX NON FERREUX ET INDUSTRIES CHIMIQUES

La Société Générale Métallurgique de Hoboken vient de publier son rapport pour 1927. La société, qui s'est spécialisée dans le traitement du cuivre et autres métaux non ferreux provenant principalement de la Colonie, a adhéré à la Copper Exporters Inc. New-York. Elle a également participé à la constitution du Syndicat pour les industries chimiques au Katanga, établi en vue de la construction et de l'exploitation de produits chimiques au Katanga.

L'usine de la société établie à Hoboken comprend cinq fours water-jackets qui ont fonctionné sans interruption. On a établi au cours de l'année une division « raffinage électrolytique des métaux précieux » qui traitera l'or brut venant de la Colonie et acheté pour la plus grande part par la Banque Nationale de Belgique, afin de renforcer son encaisse métallique.

La production de l'usine de Hoboken en 1927 a été la suivante:

Plomb doux	T.	23.256
Plomb dur		996
Cuivre		10.560
Étain raffiné		1.078
Argent	kg.	71.414
Or		668
Platine		5

L'usine de Reppel, traitant les speiss de l'usine de Hoboken et des speiss et minerais étrangers, a produit 1 665 tonnes de produits arsénicaux divers.

Les usines d'Oolen comprennent quatre divisions:

Usine à bichromate;

Usine à radium;

Usine à cobalt;

Raffinerie électrolytique du cuivre.

L'usine à bichromate a produit 2.291 tonnes de bichromate de soude et de potasse; l'usine de radium, alimentée par les minerais de l'Union Minière, a vendu 20 grammes de radium-élément et une importante quantité de sels d'urane. L'usine à cobalt a produit

360 tonnes sous forme de métal, d'oxyde et de sels divers.

La construction de la raffinerie de cuivre s'est poursuivie. La première unité d'une capacité de 50.000 T. par an est entrée en production. Une seconde unité de capacité égale sera mise en marche dans le courant de 1928.

La production de zinc augmente constamment, plus rapidement même que la consommation. La Pologne, l'Angleterre, la Norvège, le Canada et les États-Unis s'apprentent à renforcer la capacité de production de leurs usines. Les stocks américains au 31 décembre 1927 sont deux fois plus importants qu'au 31 décembre 1926. Au 31 janvier, les stocks de zinc en Belgique marquaient une augmentation, mais les prix sont restés assez stables. Les usines belges espèrent obtenir, dans un accord international à conclure, le pourcentage réclamé dans le contingent de la production.

La réduction consentie par le gouvernement sur la taxe de transmission, de 4 à 1 p. c., va permettre aux fabricants de salpêtre de s'efforcer de regagner la clientèle perdue. Ce sera une tâche difficile, car leurs concurrents allemands s'attachent surtout à lier l'acheteur par des contrats d'un an.

Les usines belges ont vendu toute leur production d'acide sulfurique; on signale une forte demande d'Allemagne. Le marché des engrais est calme et celui des superphosphates très calme, avec quelques demandes de Hollande.

On vient de créer à Louvain une nouvelle fabrique de sel raffiné et de produits chimiques en général. Une usine au capital de 1.000.000 de francs a réalisé un bénéfice brut de 600.000 francs, ce qui permet de distribuer un dividende brut de 25 p. c.

INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION MÉTALLIQUE.

L'industrie de la construction métallique bénéficie provisoirement d'un léger raffermissement de la demande. Des ateliers du Centre ont pu inscrire récemment des ordres émanant du Brésil, de la Colombie, du Maroc, de l'Afrique du Sud. On escompte une adjudication de 330 wagons pour la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux. A Malines, cependant, le chômage des ateliers de construction est presque complet. A Huy, le chômage est de deux jours par semaine dans certains ateliers.

Dans un récent article publié par *l'Étoile Belge*, on préconisait comme remède à la crise de l'industrie de la construction, la spécialisation des fabrications: matériel de carrières dans le Namurois et le Tournaisis, matériel de brasseries (Bruxelles), de glaciers (Charleroi). L'auteur faisait remarquer que bien que la Belgique soit un pays où la construction est une industrie nationale, elle est actuellement tributaire de l'étranger pour de nombreux outillages. « Pourquoi, par exemple, réussit-on à faire à Verviers des machines pour l'industrie lainière, qui sont réputées dans toute l'Europe, alors que rien de pareil n'existe pour le coton, le lin, la bonneterie? Comment se fait-il

qu'on fabrique en Belgique des tours excellents, tandis qu'on y chercherait presque en vain des machines à raboter ou des foreuses de série? N'est-ce pas affligeant de penser que l'immense matériel des cimenteries, devenues l'une des branches les plus vigoureuses de l'industrie belge, a été presque entièrement commandé au dehors? »

Il est évident que le pays tout entier profiterait d'une spécialisation des constructeurs, spécialisation qui n'est qu'un des aspects de la rationalisation. La fabrication d'outillage spécial permettrait de se passer, dans une certaine mesure, des coûteuses machines de l'étranger et que nous pourrions également, en travaillant en série, songer à l'exportation d'outillage auquel serait incorporé beaucoup de main-d'œuvre. En effet, les pays pourvus en matières premières et riches en salariés, comme la Belgique, doivent tendre à exporter du travail plutôt que des produits presque bruts ou à demi-finis.

CONSTRUCTION ÉLECTRIQUE.

Les ateliers de constructions électriques belges se sont surtout développés depuis la guerre, au point de jouer un rôle dominant sur le marché intérieur et même de pouvoir aborder l'exportation.

Selon *The Commerce Reports* du 26 décembre 1927, l'excellente revue publiée par le ministère du Commerce des États-Unis, la prospérité dont jouissent actuellement les grandes sociétés indique que la production de matériel électrique en Belgique doit devenir un facteur toujours plus important sur les marchés mondiaux.

D'après les renseignements fournis par l'Association des Constructeurs de matériel électrique de Belgique, la Belgique compte une soixantaine d'ateliers de constructions électriques, dont cinquante affiliés à l'Association (1).

Trois sociétés jouent un rôle prépondérant dans la fabrication de matériel électrique: The Bell Telephone Manufacturing Co, la Société anonyme des Constructions Electriques de Belgique (Liège et Herstal) et les Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi. Une quatrième société: les Ateliers Jaspard, de Liège, fondée en 1885, s'est spécialisée dans la construction d'ascenseurs et a acquis une grande importance dans ce domaine.

Des sociétés d'importance secondaire fabriquent également des câbles, bien que les A. C. E. C. soient les principaux fabricants. Avant la guerre, la Belgique ne parvenait à fournir son propre marché que pour l'appareillage téléphonique, mais dans la construction électrique en général et dans les moteurs, dynamos et accessoires, deux sociétés belges résistaient difficilement à la concurrence allemande et française, et également, mais dans une moindre mesure, à

(1) Ministère des Affaires étrangères de Belgique: *Situation économique de la Belgique, 1926.*

celle de l'Angleterre et des Etats-Unis. La situation était la même pour les deux fabriques belges de câbles.

Toutes les sociétés établies en Belgique, avant-guerre, à l'exception de la Bell Telephone Cy, souffraient de la concurrence étrangère et cet état de fait, aggravé par la faible demande de matériel électrique,

n'encourageait pas la création de nouvelles entreprises.

Depuis la guerre, la situation a complètement changé. Des progrès importants ont été effectués en matière d'appareillage électrique. L'usage du téléphone se répand rapidement:

	1914	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927
Bureaux centraux	284	279	307	310	320	334	346	367	384	401
Abonnés	54.691	30.383	48.943	61.932	73.886	86.968	102.321	119.153	132.059	147.881
Appareils microphon.	71.280	39.762	64.500	81.646	100.518	117.263	135.678	156.871	175.008	(2)
Développement des circuits (kilom.)	332.426	(1)	(1)	585.965	640.257	705.239	843.041	972.934	1.072.796	(2)
Bureaux publics	302	237	425	432	436	443	449	460	465	468

(1) Recensement non effectué.

(2) Chiffres non établis encore.

La Belgique serait ainsi devenue un des pays européens les plus prompts à développer l'usage du téléphone moderne. L'installation du téléphone automatique se poursuit rapidement à Bruxelles et à Anvers. Les grands centres industriels, tels que Charleroi, Liège et Gand suivront sans doute à bref délai. La Belgique a été le premier pays du continent européen à inaugurer un service téléphonique avec les Etats-Unis et Cuba.

La reconstruction du réseau, fortement endommagé pendant la guerre et d'occupation allemande, l'adoption d'un nouveau système ont donné une activité extraordinaire à la construction de matériel téléphonique, qui a provoqué la création des New-Antwerp Telephone and Electrical Works, en 1919.

Bien que la demande locale d'appareillage téléphonique soit importante et ne cesse d'augmenter, la plus grande partie de la production de cette branche est exportée, principalement aux Pays-Bas et en Europe centrale.

Les A. C. E. C. et les Constructions Electriques de Belgique ont fortement accru, depuis la guerre, leur fabrication de moteurs. Ces deux entreprises sont en état de produire des moteurs de toutes puissances, jusqu'à des fractions de HP.

A côté de ces deux sociétés, la Société anonyme Electricité et Mécanique (S. E. M.), de Gand, est devenue un producteur important de moteurs de moyenne et faible puissance. Avant-guerre, cette société était d'origine allemande et importait des moteurs. On peut donc considérer que dans sa forme actuelle, elle constitue un réel accroissement de force de l'industrie électrique belge.

Quatre autres entreprises de moindre importance ont également commencé depuis la guerre la fabrication des petits moteurs électriques.

Cependant, cette expansion des entreprises belges n'a pas complètement écarté la concurrence étrangère. Les produits belges étant de bonne qualité et à bas prix rendent cette concurrence de plus en plus difficile.

En ce qui concerne la fabrication des dynamos, les A. C. E. C., les Constructions Electriques de Belgique et la S. E. M. dominent le marché et ne rencontrent guère de concurrence. La situation d'avant-guerre se trouve donc complètement renversée.

Il existe en Belgique cinq importantes fabriques de câbles. Les A. C. E. C. et la Société anonyme belge pour la Fabrication des Câbles et Fils sont des sociétés établies à Bruxelles. Elles sont les plus importantes et leur activité remonte à la période d'avant-guerre.

La Société anonyme d'Eupen est une ancienne entreprise allemande, devenue belge par suite du Traité de Versailles. La fabrication de câbles des sociétés situées à Seneffe et à Dour, a commencé récemment. Dans ce domaine, la concurrence étrangère est encore forte, mais les entreprises locales ont grandement amélioré la qualité de leur fabrication qui a également augmenté en quantité. Les méthodes commerciales ont également été améliorées. Il en résulte que les câbleries belges s'étendent sur leur propre marché et commencent à exporter dans le monde entier.

La fabrication d'ascenseurs était poursuivie avant-guerre par les Ateliers Jaspar qui travaillent pour le marché intérieur où la concurrence allemande demeure très forte.

Bien qu'elle ait été entreprise dès avant la guerre, on peut considérer que la fabrication des lampes à incandescence est une industrie récente. Deux sociétés créées avant la guerre: La Lampe Electrique Belge, à Lessines, au capital de 10.000.000 de francs et la Fabrique Nationale de Lampes Electriques, à Bruxelles, au capital de 5.000.000 ont une activité satisfaisante. La première a été reprise par le groupe hollandais Philips, et, selon les **Commerce Reports**, la seconde société y est aussi affiliée. La fabrication des lampes électriques occupe 1.000 ouvriers environ.

La fabrication des accumulateurs était peu importante avant-guerre. Le développement de l'industrie automobile a encouragé la « Société anonyme belge des Accumulateurs Tudor » et la « Société anonyme

industrielle d'Accumulateurs » à développer leurs affaires; elles contrôlent actuellement le marché, malgré les efforts des importateurs de produits étrangers. Elles rencontrent la concurrence de firmes américaines.

La branche la plus récente de l'industrie de la construction électrique en Belgique est la construction de matériel de T. S. F. « La Société Radio-Electrique de Bruxelles » a été créée en 1922 au capital de 4 millions de francs. Cette société est la seule entreprise importante fabriquant des postes récepteurs. La concurrence française et allemande est intense dans ce domaine. Les exportateurs américains ne peuvent s'introduire sur le marché belge par suite de la différence entre les ondes utilisées des deux côtés de l'Atlantique.

Il convient encore de mentionner l'existence d'un certain nombre de petites entreprises fabriquant du matériel électrique divers, tels les isolateurs, dont la production est favorisée par l'existence de dépôts naturels d'argile et de kaolin de bonne qualité. Cette fabrication s'est également développée après la guerre.

Aucune firme belge de réelle importance n'a encore entrepris la fabrication d'ustensiles domestiques fonctionnant à l'électricité: aspirateurs de poussière, glacières électriques, ustensiles de cuisine et fers à repasser; les produits étrangers dominent le marché et y étant bien introduits découragent les initiatives. Les Américains, les Français, les Allemands et surtout les Suédois importent leurs ustensiles électriques en Belgique.

Les statistiques belges du commerce extérieur renseignent une exportation de produits électriques s'élevant à 190.000.000 de francs. On considère dans certains milieux que l'exportation a réellement atteint 300.000.000 de francs. La production totale belge de matériel électrique de toute espèce est estimée à 750.000.000-900.000.000 de francs.

On vient de créer à Liège la Société anonyme Constructions Electriques Hazemeyer, au capital de 1.500.000 francs, souscrit en grande partie par des intérêts hollandais.

CONSTRUCTION AUTOMOBILE, ARMES.

Les Usines Pipe, qui se sont spécialisées dans la fabrication de véhicules automobiles au gazogène à combustion de bois, destinés spécialement aux transports coloniaux, ont créé avec le Crédit Général du Congo et la Socoma une société au capital de 20 millions, la Société Industrie et Transports Automobiles au Congo, qui utilisera des camions Pipe.

Dans le pays de Liège, où se trouvent trois fabriques d'automobiles, « F. N. », « Nagant » et « Imperia-Excelsior », l'activité est grande, par suite du nombre de commandes à exécuter.

Les fabriques d'armes de chasse exécutent d'importantes commandes pour le Proche-Orient, le Maroc, l'Algérie et l'Amérique latine.

CIMENTERIES, FOURS A CHAUX, MATIÈRES PLASTIQUES.

Les demandes en chaux et ciments du Tournaisis pour la consommation intérieure sont restées très faibles pendant la première décade de janvier. L'adoucissement de la température a provoqué, vers la fin du mois, un courant d'ordres satisfaisant en ciments naturels et artificiels, pour la Belgique et le Nord de la France.

Les prix des ciments naturels continuent à s'avilir, par suite du manque d'entente des producteurs.

L'exportation des ciments artificiels du Tournaisis est très active.

La situation des cimenteries du Centre reste bonne. Le marché intérieur se raffermi avec l'approche de la reprise des constructions et les ordres à l'exportation sont abondants. Les prix sont inchangés.

Au cours des 11 premiers mois de 1927, les exportations de ciment n'ont cessé de se développer:

	1926 (onze mois)	1927 (onze mois)
	Tonnes	Tonnes
Etats-Unis	370.000	104.400
Angleterre	189.000	300.000
France	104.000	100.000
Pays-Bas	341.000	401.000
Total pour l'ensemble des pays	1.421.000	1.600.000
Valeur de l'exportation totale	233.600.000	346.000.000

Après l'entente conclue entre cimenteries belges et françaises quant à la délimitation de leurs marchés intérieurs respectifs et du marché hollandais, on espère également arriver à bref délai à un accord avec l'Allemagne, quant au partage du dit marché.

La situation reste également très bonne dans les carrières et fours à chaux du Namurois, bien que les prix de vente soient fortement en baisse. La période de fourniture à l'agriculture belge reprend en février; pendant le mois de janvier, les ventes à l'exportation ont été très actives.

Les fours fournissant la chaux pour aciéries bénéficient de ce surcroît de demandes et les ventes restent faciles pour toutes les qualités.

Le développement des briqueteries dans les Etats-Unis exerce une légère influence sur l'exportation, et le prix des briques belges. Cependant, les briques spéciales de la région de Boom sont fort appréciées aux Etats-Unis, et il est permis de croire que l'on parviendra à conserver ce marché.

Les exportations vers la Hollande sont en reprise. Le développement des briqueteries françaises et le protectionnisme en vigueur en France nous ferment ce marché.

La vente des briques à la main est très difficile, et les prix sont parfois inférieurs au coût de produc-

tion. Aussi, la transformation des briqueteries en installations mécaniques se poursuit-elle.

L'enlèvement des briques se fait régulièrement mais lentement. Les briqueteries non affiliées aux deux syndicats se rendent en Angleterre pour y passer des marchés au-dessous du prix coté par les groupements. Les dissidents cotent à £ 0,18 contre £ 0,22 pour les syndicats.

L'élévation des prix du fret pour le Royaume-Uni est une cause de l'enlèvement lent des briques achetées par contrat. Le Syndicat des Briqueteries mécaniques de Boom et environs possède déjà trois steamers lui permettant le transport direct; il mettra d'ici peu une quatrième unité en service. Le transport pourra désormais se faire entièrement sans transbordement à Flessingue ou à Anvers.

CARRIÈRES.

Les stocks des carrières de Lessines, Soignies et Huy sont toujours assez élevés et la trésorerie de certaines entreprises s'en ressent.

Dans toutes les régions, cependant, on témoigne d'une grande confiance en la campagne qui commence. Un accord a été conclu entre les Carrières de Lessines et la Société Nationale des Chemins de fer belges pour une fourniture très importante de ballast à échelonner sur le cours de l'année. Les prix sont peu élevés mais liés au mouvement de l'index.

Les carrières du Namurois sont satisfaites du courant d'affaires, et espèrent commencer leurs expéditions en mars au lieu d'avril.

Les carnets de commandes des carrières de la région de Soignies restent insuffisamment garnis, spécialement en ce qui concerne les pierres taillées; durant les trois premières semaines de janvier, on comptait 210 tailleurs de pierre en chômage. A la fin du mois, on n'en comptait plus que 25.

Les marbreries de la région de Philippeville sont occupées, surtout pour les qualités supérieures; les qualités inférieures subissent la concurrence du marché artificiel, fait de déchets de marbre et d'un agglomérant, et qui est fabriqué en dehors de la région.

BÂTIMENT.

L'activité de l'industrie du bâtiment est toujours très grande au littoral. A Knocke et au Zoute, 300 autorisations de bâtir ont été accordées. De l'autre côté d'Ostende, La Panne et Coxyde sont les plages dont le développement est le plus actif: les constructions s'y élèvent également très rapidement.

Dans l'ensemble du pays, l'adoucissement de la température a permis de reprendre la construction. Les peintres en bâtiment sont très occupés.

INDUSTRIES DU VERRE

Verreries.

La lutte entre les verres soufflés et coulés se poursuit; le chômage des verreries à bouche est presque complet; la situation des verreries mécaniques est un peu meilleure grâce à l'action du Comptoir qui s'efforce d'enrayer la chute des prix.

La concurrence française continue à sévir sur nos marchés extérieurs et même à l'intérieur du pays, surtout pour les verres à vitres.

Le Comptoir des Verreries Fourcault est vivement concurrencé par les verreries françaises auxquelles s'adressent de nombreux exportateurs de Charleroi.

Glaceries.

La situation des glaceries belges n'a subi aucune modification; le coefficient de production est demeuré fixé à 75 p. c.

Gobeletteries et cristalleries.

La situation ne s'améliore pas pour les articles courants: les usinés, pour la plupart des sociétés de famille, se font la concurrence. Seules les spécialités permettent de réaliser certains profits. Les nouveaux tarifs douaniers français atteignent la gobeletterie et la cristallerie belges.

INDUSTRIES TEXTILES ET DE L'HABILLEMENT.

Commerce et industrie de la laine.

L'industrie de la laine peignée reste prospère de même que les lavoires et les carbonisages. Seules les fabriques se plaignent de l'état du marché.

Résultats totalisés des conditionnements de Verviers et Dison.

Mouvement comparatif	Janvier 1926	Janvier 1927	Janvier 1928
	Poids conditionnés kilog.		
Laines, blouses, déchets lavés et carbonisés	1.166.966	1.618.701	2.847.843
Fils cardés	16.746	27.387	22.070
Laine peignée	39.505	116.268	135.053
Fils peignés	544.852	557.205	504.046
Simplement pesé (kilogr.)	266.021	130.313	259.154
	2.034.090	2.449.874	3.768.166

La dernière vente de Londres vient de se clôturer en hausse marquée. Cette hausse continue de la laine depuis le début de la saison est évidemment favorable

au commerce et à l'industrie. Aux premières ventes, les Anglais, et surtout les Français, s'étaient abstenus, ne croyant pas au maintien des prix. Leur interven-

tion actuelle semble pousser les cotations. Cependant, la hausse dans la plupart des genres se poursuivant à allure modérée ne semble pas devoir entraîner de grandes perturbations, son effet est plutôt animateur.

Les filatures ont peine à faire admettre les nouveaux prix par les fabricants qui sont contrariés dans leurs affaires depuis quelques mois pour des motifs exposés précédemment. Un recul de la matière première n'étant guère vraisemblable, on estime généralement que les usines retrouveront bientôt des prix à parité. Les filateurs de peignés mènent campagne pour faire frapper de droits à l'entrée en Belgique, les fils français. La douane française prohibe virtuellement l'entrée du fil belge. Mais les fabricants belges ne semblent pas du tout, en cette question, du même avis que les filateurs. Les fabricants verviétois emploient en égale quantité fils belges et fils français. Priver le marché belge de ceux-ci c'est, selon les fabricants, encourager les filateurs belges à hausser leurs prix, donc gêner les fabricants qui se trouvent déjà dans une situation difficile.

Tout fait supposer que les stocks de la place de Verviers sont normaux. Les achats se sont régulièrement poursuivis, comme de coutume depuis le début de la saison. La hausse ne peut donc avoir ici que des effets salutaires.

Les bonneteries d'Alost travaillant spécialement pour l'exportation jouissent d'une bonne activité.

Il en est de même des bonneteries de Leuze. Les articles d'été sont en fabrication. La demande est soutenue et les prix sont fermes, à cause de la fermeté des prix de la laine.

La bonneterie de Marche travaille en ce moment pour le stock et recherche des affaires, bien que l'écoulement des marchandises qui a lieu pendant le second semestre de l'année, soit assuré. L'Allemagne se révèle comme un débouché très intéressant, susceptible de compenser la réduction des affaires en France, au Maroc et en Tunisie. Le marché américain semble également présenter de l'avenir.

L'industrie du tricot de Saint-Nicolas est en plein travail de réassortiment des collections. La situation des petits fabricants ne s'améliore pas. Quelques industriels de la région de Leuze et de Tournai tentent, sous les auspices du Comité Central Industriel de former un groupement. Ils se heurtent à des difficultés par suite du grand nombre des fabricants (484) et de leur particularisme.

Les filatures et tissages de laine de Péruwelz et d'Ecloo sont fort occupés; une usine vient d'obtenir pour trois mois, l'autorisation de travailler neuf heures par jour. Les commandes sont régulières.

A Renaix, les affaires d'exportation de tissus de laine sont ralenties. On attribue ce fait à la hausse de la matière première qui intervient pour 60 p. c. dans les prix de revient. Certaines entreprises travaillant pour les marchés extérieurs doivent accorder à leurs clients importants des crédits à six mois, couverts par une police d'assurance-crédit.

Industrie cotonnière.

Au cours du mois de janvier, les cours des cotons ont été en baisse. La situation des filatures de Gand s'en est ressentie, les tissages ne traitant qu'à des prix aussi bas que possible. Le stock est loin de diminuer, malgré que la saison y soit favorable. L'exportation est peu active et la concurrence s'y fait sentir. A Audenarde et Renaix, cependant, la situation est plus favorable: les usines travaillant pour l'exportation y ont travaillé à double équipe.

La fabrication des couvertures de coton s'est également ralentie et l'on y enregistre du chômage.

Industrie linière.

Le marché des lins est en hausse et la filature et le tissage du lin marquent une tendance à l'amélioration par suite de l'importance des besoins et de la diminution des stocks.

Industrie du jute.

Les tissages possèdent encore d'importants ordres à l'exportation; les affaires avec l'Amérique du Sud sont très bonnes. Certaines usines travaillent à double équipe. Les filatures exécutent leurs anciens ordres; les commandes nouvelles sont plus rares.

Industrie du diamant.

L'état du marché du diamant au cours du mois de janvier indique une situation satisfaisante.

D'importantes transactions se sont faites dans toutes les qualités, mais les pierres de classe supérieure ont surtout été demandées. Les diamants de grandes dimensions, toujours rares, ont atteint des prix très élevés.

On signale une recrudescence d'activité considérable du marché autrichien, dont plusieurs acheteurs importants se trouvent à Anvers depuis quelque temps.

Il semble que les opérations de Noël et du Nouvel-an de la clientèle particulière aient été encourageantes: l'activité du marché indique que le commerce de détail procède déjà à des réapprovisionnements.

En pierres brutes, la tendance est bonne et les ventes sont régulièrement absorbées à des cours soutenus.

La nouvelle loi sud-africaine dite « Precious stones Bill » est en voie de donner les résultats attendus. On annonce, en effet, que par suite des mesures prises par le gouvernement sud-africain en vertu de cette loi, la production des pierres alluvionnaires sera réduite à £. 125,000 environ par mois; cette production avait atteint de £. 500,000 à £. 600,000 pour certains mois de 1927.

Le gouvernement des Etats-Unis paraît s'émouvoir de l'importance prise par la contrebande des diamants dans ce pays. Une enquête officielle a été ouverte à ce sujet.

Les grands exportateurs belges de diamants se réjouiront de voir prendre toute mesure propre à les débarrasser de la concurrence des contrebandiers. Et à

ce propos, il semble bien que M. Messersmith, consul général des Etats-Unis, à Anvers, appelé à donner son avis à la commission douanière du Congrès américain, ait proposé le moyen le plus efficace en suggérant de réduire les droits d'entrée du diamant.

Une réduction des droits américains serait particulièrement bien accueillie par les diamantaires anversois, car elle leur permettrait de développer encore leur principal débouché.

La branche diamantaire est de toute première importance pour la place d'Anvers. Le chiffre d'affaires que réalisent le commerce et l'industrie diamantaires est assez difficile à déterminer avec suffisamment de précision, les statistiques faisant défaut. Par contre, on sait que les salaires payés aux ouvriers en 1927 ont dû s'élever à 550.000.000 de francs environ. Il y a plus de 4.000 fabricants et négociants s'occupant de diamants et utilisant une main-d'œuvre très qualifiée de 20.000 ouvriers. Le nombre des chômeurs qui s'élevait à fin juillet à 10 p. c. du nombre total des ouvriers syndiqués était ramené il y a un mois, à 3 p. c.

Cette industrie de transformation s'est presque entièrement établie à Anvers, ou dans l'agglomération anversoise, où l'on relève 269 ateliers et fabriques avec 8.638 moulins. Le Limbourg compte trois tailleurs, le Brabant 20, la Flandre Orientale 5 et la Flandre Occidentale une dizaine.

Industrie du gant.

Bruxelles est le centre principal de l'industrie du gant de peau en Belgique. Selon les « Commerce Reports » du 28 novembre 1927, des capitaux américains et anglais d'une certaine importance sont investis dans l'industrie du gant à Bruxelles: certaines manufactures de la ville travaillent exclusivement pour leurs clients d'outre-mer. Certaines entreprises ont des rapports avec des entreprises similaires à Paris.

Les Etats-Unis et l'Angleterre absorbent les 2/3 de l'exportation belge, la part de l'Angleterre diminuant, tandis que celle des Etats-Unis a tendance à augmenter. La protection douanière accordée à l'industrie gantière anglaise est la cause de cette évolution: seules, les qualités de gants non produites en Grande-Bretagne sont encore achetées en Belgique.

On peut diviser en deux catégories les soixante fabriques de gants de Bruxelles: une dizaine de maisons seulement peuvent accepter de grosses commandes et travaillent principalement pour l'exportation; les autres n'ont qu'une importance locale. Les grosses manufactures peuvent produire 800.000 paires de gants annuellement.

Les gants en chevreau glacé sont fabriqués au moyen de peaux importées. Elles provenaient autrefois d'Allemagne, mais le gouvernement du Reich en a interdit l'exportation, pour venir en aide à l'industrie gantière allemande. Les gants allemands font maintenant concurrence aux gants belges sur les marchés importateurs.

La fabrication du gant ne nécessite guère de

machines et la couture des pièces se fait, en général, par des ouvrières à domicile.

Un des centres de la main-d'œuvre se trouve en Flandre, dans le triangle Audenarde-Grammont-Ninove (Sottegem, Nederbrackel et Sainte-Marie Oedenhove).

Avant-guerre, les entrepreneurs de main-d'œuvre étaient au nombre d'une centaine occupant 10.000 ouvrières. Le nombre de celles-ci a diminué de moitié. Le nombre des entrepreneurs ne s'est pas réduit, beaucoup d'ouvrières s'étant établies à leur compte après avoir réuni un petit capital.

Dans la région de Grammont, comme nous l'avons noté pour la région de Courtrai (industrie textile); il s'opère une décentralisation des industries locales.

L'organisation patronale est dissoute depuis la guerre. L'entente y était précaire; les tarifs à peine fixés, les entrepreneurs informaient leur clientèle des rabais qu'ils étaient disposés à consentir sur le tarif officiel.

Les fabriques de gants exploitent la concurrence des petits entrepreneurs, souvent presque illettrés, pour leur imposer des conditions rigoureuses qui exercent une influence sur les salaires. D'une façon générale, on peut dire que les prix et salaires pratiqués dans l'industrie gantière belge sont à peu près incompressibles, ce qui lui enlève toute possibilité de s'adapter à des conditions nouvelles de protectionnisme des pays importateurs, renchérissement de la matière première, etc. L'entrepreneur est l'intermédiaire entre les fabriques et les ouvriers; il est propriétaire des machines à coudre et du matériel, bon marché par suite de la diminution du nombre des ouvrières. Il possède encore un stock assez important de fil. Il doit disposer d'un petit atelier où se font le choix du fil, la répartition du travail, le contrôle très minutieux des pièces achevées. Le contrôle est d'autant plus sévère que l'entrepreneur est responsable du travail mal effectué.

Enfin, pour les gants venant de l'étranger et envoyés en Belgique pour y être cousus, l'entrepreneur se charge des formalités du dédouanement (la ristourne des droits étant accordée pour les gants réexpédiés vers certains pays) et verse une caution à l'administration des douanes. Le travail en atelier s'est dans quelques cas substitué au travail à domicile, notamment pour la couture des gants d'automobilistes.

La couture d'une douzaine de gants se paie 10 à 12 francs, et représente le labeur journalier d'une ouvrière à domicile. Les broderies, manchettes, piqûres sont exécutées dans les ateliers du fabricant.

Les gains des entrepreneurs se sont réduits depuis la guerre.

Avant-guerre, la région travaillait principalement pour des firmes allemandes; elles sont revenues sur la place, mais ont perdu leur importance. Des ganteries françaises ont également tenté d'exploiter les ressources en main-d'œuvre, mais pour des questions douanières, elles font effectuer actuellement le travail à Grenoble.

Les principaux clients des entrepreneurs locaux sont des fabricants belges, de Bruxelles, qui travaillent surtout pour les Etats-Unis et l'Angleterre (voir plus haut).

L'industrie belge du gant souffre visiblement de la raréfaction de la main-d'œuvre, qui diminue pour les causes suivantes :

1° Comparés aux salaires payés dans les fabriques d'allumettes ou de cigares, dans les tissages et les filatures, les salaires des ouvrières gantières sont trop bas. Les tissages de Renaix et de Sottegem drainent la main-d'œuvre en établissant des services d'autobus qui vont chercher les ouvrières dans les villages les plus reculés, où se localise l'industrie du gant ;

2° Les ouvrières qui préfèrent travailler à domicile cherchent les travaux de broderie ou de dentelle qui demandent moins d'apprentissage et ne nécessitent pas l'emploi d'une machine.

L'industrialisation de la Flandre et la crise de l'apprentissage semblent devoir porter de graves atteintes à une industrie à domicile qui demeure en dehors des grands courants sociaux.

PAPETERIES.

Dans l'ensemble, la situation de l'industrie belge du papier a été très favorable.

Dans la région de Turnhout, les commandes de cartes à jouer et de papier de fantaisie sont abondantes. Les cartonnages et étiquettes, surtout l'article de luxe, destiné à la réclame, sont également très demandés. Les délais de livraison ont été retardés dans certains cas à cause de l'influence des ordres.

Dans la région de Wavre, la fin de l'année a été favorable à l'industrie du livre. Dans la papeterie, malgré une baisse des pâtes, les prix du papier se sont raffermis.

On signale à Tongres une grande activité des fabriques de papier peint. A Huy, les papeteries sont également fort occupées ; les Papeteries Godin procèdent à la rationalisation de leurs usines. Les papeteries du Pont de Warche, à Malmédy, qui travaillent surtout pour l'intérieur, sont très prospères ; leur carnet de commandes est garni pour plusieurs mois.

Dans l'ensemble, le marché intérieur belge est excellent ; sur le marché de Londres, les produits belges rencontrent la concurrence des papeteries scandinaves et autrichiennes.

L'Union des Papeteries, à Bruxelles, porte son capital de 5 à 12 millions.

INDUSTRIES DIVERSES.

Quelques industries secondaires se trouvent en état de crise : fabrication des cigares (Grammont), du meuble (Grammont et Nivelles), des allumettes et du chocolat.

L'industrie de la chaussure est peu active. Les stocks de cuir ont légèrement diminué par suite d'une augmentation des ventes. A Péruwelz, la situation des tanneries est bonne, sauf pour les cuirs chromés.

La construction de bateaux de Bacrode est très active. Les entreprises ont du travail assuré pour un an, grâce à la construction de pontons lourds pour l'Amérique.

LE MOUVEMENT DU PORT D'ANVERS.

Il est entré, pendant les mois de janvier :

1927 : 954 navires, pour 1.959.827 tonnes,

1928 : 932 navires, pour 2.071.083 tonnes.

Parmi ces navires, 92 battaient pavillon belge, 389 pavillon anglais et 172 navires battaient pavillon allemand. Le classement d'après les pays de provenance nous indique que 327 navires arrivaient d'Angleterre, 207 des pays du Nord et 69 de France.

L'activité des chantiers navals est principalement alimentée par la construction d'unités destinées aux transports fluviaux et maritimes de notre Colonie du Congo.

Les Chantiers Cockerill à Hoboken, ont actuellement en construction : un paquebot à deux hélices, jaugeant 7.500 tonnes, pour la ligne Anvers-Matadi ; 4 bateaux pour le Congo belge ; un bateau de 280 tonnes pour le Congo français ; un bateau de 20 tonnes et un de 10 tonnes pour le Congo belge ; un remorqueur de 50 tonnes pour le Congo belge ; un remorqueur à roues latérales de 60 tonnes pour le Congo belge ; un canot pour le Congo belge ; un bateau à deux hélices, de 150 tonnes, pour le Congo belge ; trois barges pour Buenos-Ayres ; deux barges pour Le Havre, deux barges pour le Congo et un ponton élévateur de grains pour Anvers.

La Compagnie Belge Maritime du Congo vient d'acquiescer un nouveau paquebot, le steamer Albertville, d'un tonnage de 9.950 tonnes brutes. Construite dans les chantiers de Saint-Nazaire, cette nouvelle unité est arrivée récemment à Anvers. Sa Majesté le Roi y a fait une visite non officielle.

* * *

Les travaux d'extension du port se poursuivent activement. La construction de l'écluse maritime du Kruisschans est terminée depuis quelques jours. L'équipement mécanique et électrique de cet important ouvrage est confié à un groupe d'usines belges et sera terminé pour le 1^{er} août prochain. Pour la même date, l'écluse sera raccordée aux installations maritimes déjà achevées et aux bassins actuels par un chenal permettant le passage des navires de mer. Le conseil communal a adopté, en principe, l'annexion des territoires ou parties de territoires des communes d'Austruweel, de Wilmarndonck, d'Oorderen, de Lillo, d'Eeckeren et de Merxem. Il a approuvé les plans et cahiers des charges de deux nouveaux magasins à nitrates à construire pour 3.250.000 francs ; la commande de huit grues électriques de trois tonnes chacune, pour un prix total de 3.210.000 francs ; l'acquisition, au prix de 55.000 fr. environ, d'un tracteur électrique pour le déplacement des grues, wagons et chariots sur les quais ; et la commande, pour le prix de 2.246.000 francs, de deux puissants remorqueurs pour le service du Kruisschans.

Cette dernière fourniture, d'abord évaluée à 1 million 800,000 francs, a fait l'objet de huit soumissions, dont une belge seulement. Une des soumissions hollandaises était inférieure à la soumission belge, mais le Collège tenant compte de la différence minime entre les deux prix et désireux de favoriser l'industrie nationale, a décidé de confier le travail à la firme belge.

La ville d'Anvers participera à la Foire Commerciale de Vienne qui aura lieu au printemps prochain. Cette participation a pour principal objectif de mieux faire connaître les possibilités offertes par le port au transit des pays centraux.

Parlant au banquet offert à l'occasion de l'inauguration des nouveaux locaux de la Chambre arbitrale et de Conciliation pour grains et graines, dont il est le Président, M. Marcel Morren a attiré l'attention des assistants, parmi lesquels se trouvaient MM. Van Cauwelaert, bourgmestre de la ville, et Swolfs, vice-président de la Chambre de Commerce, sur l'importance primordiale prise, dans le mouvement maritime mondial, par le commerce des grains, qui porte sur un total annuel de quelque 50 à 75 millions de tonnes représentant une valeur de 100 à 150 milliards de francs. Les expéditions, originaires, il y a une cinquantaine d'années, de quelques régions seulement, la Baltique, la mer Noire et la Méditerranée sont maintenant alimentées par le monde entier, où à peu près, elles viennent de l'Amérique, l'Australie, l'Afrique australe, les Indes, la Mandchourie, etc. et la masse formidable de marchandises qu'elles représentent, à l'exception de celles destinées au Japon, au Brésil et à l'Italie, converge vers les ports principaux de Londres, Liverpool, Hull, Anvers, Rotterdam et Hambourg, qui desservent la plus grande aire de consommation du monde.

On conçoit, dès lors, continue M. Morren, l'intérêt primordial qu'il y a à concentrer à Anvers la part la plus grande possible de ce trafic. Il faudrait faire de notre métropole le principal port distributeur européen, où aboutiraient les cargaisons complètes et d'où se répartiraient, par le cabotage côtier, les réexpéditions vers l'Espagne, les ports secondaires du Royaume-Uni et les pays scandinaves.

Pour y parvenir, eu égard à la façon dont les affaires se traitent, essentiellement à la commission, avec une marge de bénéfices incompressible, il faudrait qu'outre sa situation privilégiée notre port s'impose au choix des expéditeurs par la célérité de son trafic, la modicité de ses conditions et la possibilité de tabler sans hésitation sur celles-ci dans l'établissement des prix de revient.

AGRICULTURE ET INDUSTRIE DÉRIVÉES.

La mévente du froment de la dernière récolte, la dépression des prix du bétail qui a suivi une légère hausse, le bas prix du sucre et l'incertitude qui règne au sujet des superficies à ensemercer en betteraves sucrières exercent une influence regrettable sur l'agriculture. Nombre de cultivateurs sont attirés par la

culture du lin et celle des avoines, qui semblent promettre des bénéfices intéressants.

Les fermiers locataires se préoccupent dans diverses régions, de la hausse croissante du loyer des terres, que ce dernier soit stipulé en monnaie ou en nature. Il est impossible de faire état des exemples cités, car tel loyer considéré exorbitant eu égard à la fertilité d'un canton, serait raisonnable en tenant compte des conditions d'une autre région.

De différents côtés parviennent des plaintes au sujet des dégâts causés par les lapins.

A côté de ces circonstances peu favorables, on peut heureusement, en ajouter de plus encourageantes.

Les vaches laitières sont toujours recherchées par suite des prix élevés du lait et du beurre. La journée de huit heures a eu, dans certaines régions, cette conséquence heureuse que bien des ménages ouvriers, disposant de plus de loisirs, s'évertuent à acheter une petite terre leur permettant d'élever et d'entretenir quelques têtes de bétail. Cette circonstance exercerait une certaine influence sur le prix des vaches laitières.

La ponte des poules reprend et on enregistre une baisse du prix des œufs. Les conditions d'élevage s'améliorent; la période des grandes incubations va commencer. Des ramasseurs d'œufs recherchent, pour les exporter en Angleterre, les œufs des différentes provinces et opèrent même dans le Luxembourg.

Le prix des porcs et porcelets est également en forte hausse. Enfin, le commerce d'exportation du cheval belge redevient très prospère. Nos éleveurs ont exporté pendant l'année écoulée, 4,027 poulains pour 11 millions 833,000 francs; 5,604 juments pour 32,031,000 francs; 10,138 hongres pour 62,745,000 francs et 714 entiers pour 6,408,000 francs, soit un total de 20,483 chevaux valant 113,017,000 francs.

Notre exportation a été surtout importante vers la France: 12,587 chevaux pour une somme de 51 millions 304,000 francs. Vient ensuite l'Allemagne qui achète surtout des bêtes de choix, au prix unitaire élevé.

Les ventes des bois en Ardenne permettent d'enregistrer des cours très élevés. Le produit de ces opérations ainsi que celui des locations de chasse améliore considérablement les finances des communes forestières.

Meunerie.

Les affaires pendant le mois de janvier sont restées lentes et difficiles. Les achats de blé se font au jour le jour; la récolte indigène, fortement endommagée par le mauvais temps, se vend mal. Seules, trouvent acquéreur, les qualités supérieures.

L'exportation des farines travaillées en Belgique serait entravée par la perception des taxes de transmission.

D'autre part, la concurrence française continue à se faire sentir. Les minotiers français, par suite de l'abus qu'ils font des acquits à caution vendent leurs farines à des prix inférieurs à ceux pratiqués en Belgique. En outre, sur le marché hollandais, les farines américaines éliminent les farines belges. Les meuniers de la région

de Huy se plaignent de l'encombrement des canaux de la Campine, une péniche mettant de 30 à 35 jours pour effectuer le trajet Anvers-Huy. Les cours des farines belges sont actuellement de 235 francs environ, contre 400 francs il y a un an.

Conserves alimentaires.

La fabrication des conserves pendant le mois de janvier, ne porte que sur de petites quantités de salsifis et chicorées.

Le ravitaillement en salsifis est assez difficile : la récolte indigène est absorbée par la consommation courante et il est difficile de se procurer des salsifis en Hollande.

Toute l'activité de l'industrie de la conserve porte en ce moment sur la fabrication des boîtes en fer blanc.

Les ventes de conserves à l'intérieur du pays ne cessent de progresser, mais l'exportation reste difficile à cause du protectionnisme des pays clients qui ont développé leur propre fabrication.

Un certain nombre des 18 fabriques de conserves alimentaires existant en Belgique éprouvent de grandes difficultés et l'on prévoit même que certaines devront disparaître. Pour consolider leur position, certaines se rattachent au groupe du Boerenbond, capable de leur fournir des légumes de qualité uniforme et choisie.

Sucreries.

Toutes les sucreries ont fermé leurs portes, la campagne étant terminée. Pour septembre-décembre, la production s'est élevée à 272,000 tonnes contre 223.000 tonnes de sucre brut en 1926. On travaille en ce moment les sucres étrangers. Pendant tout le mois le prix des sucres a été en baisse. La Belgique s'est ralliée au plan Tarafa, exposé ici même.

Brasseries.

La période de guerre en appauvrissant la population et en raréfiant les matières premières nécessitées par l'industrie brassicole a porté à cette dernière un sérieux préjudice. Au retour de la paix, elle n'a pas retrouvé sa prospérité par suite de la concurrence étrangère anglaise, luxembourgeoise et hollandaise, principalement, par suite du prix, de la main-d'œuvre et des matières premières, et enfin par suite de la réduction de la consommation.

Dès 1920, il était à prévoir qu'une crise déterminerait la disparition des petites entreprises.

En 1921, on put constater que les brasseries à fermentation basse faisaient de bonnes affaires et qu'elles devaient en partie cette situation favorable à la formation d'un consortium de prix et au prix élevé des machines et des fûts qui empêchaient la création d'entreprises concurrentes. Cependant, la diminution de la consommation de bière, par suite de l'extension des spectacles cinématographiques et de la nécessité de tirer des ressources fiscales de la consommation d'une boisson populaire, a amené les grandes brasseries à

absorber la clientèle des petites brasseries, afin de pouvoir maintenir leur production. Ce qui a entraîné, surtout à la campagne, la disparition des petites entreprises.

On a également constaté une évolution du goût: autrefois, les bières locales à fermentation haute: orge, brune, blonde, « peeterman » jouissaient d'une grande vogue. Actuellement, ces bières sont délaissées. Aussi la production des brasseries spécialisées dans ces fabrications n'a-t-elle cessé de décroître: en 1921, la brasserie à fermentation haute la plus importante de la région de Louvain n'a déclaré aux accises qu'une quantité de farine imposable de 300,000 kg., au lieu de 800,000 kg. en 1920. Les bénéfices de ces entreprises ne sont pas en rapport avec les capitaux engagés.

En 1926-1927, les droits frappant les malts employés à la fabrication de la bière ont dû être élevés deux fois, par suite de la situation budgétaire; en juin 1926, le droit a été porté de fr. 0,40 à fr. 1.20 le kg. Cette mesure fiscale a eu une répercussion sur les déclarations des bières, qui ont diminué de 10,4 p. c.

1925: 7 mois, juin à décembre 107,858,984 kg.

1926: 7 mois, juin à décembre 96,594,087 kg.

L'augmentation des droits fiscaux et des prix de la matière première exige des entreprises brassicoles un capital roulant très supérieur à celui nécessaire avant-guerre et même en 1925, ce qui hâtera encore la disparition des petites brasseries.

Pendant l'année qui vient de se terminer, la crise de la brasserie s'est affirmée à nouveau par la diminution progressive de la consommation domestique de bière et la diminution du nombre des débits de boissons.

Le tableau ci-dessous donne le nombre de débits de boissons fermentées depuis 1922:

1922	133.861
1923	126.626
1924	123.701
1925	120.269
1926	108.819
1927	104.954

Le renchérissement des matières premières a été évalué à 60 p. c. Les prix de gros de la bière n'ont pas pu être augmentés dans la même proportion.

En janvier 1927, la diminution des déclarations était de 18.5 p. c. par rapport à janvier 1926:

Janvier 1925	13,338,850 kg. (1)
Janvier 1926	12,604,695 kg.
Janvier 1927	10,521,805 kg.

L'élévation des frais généraux d'exploitation a entraîné une concentration des brasseries, qui se marque par une diminution de moitié environ du nombre des entreprises, de 1913 à 1926, alors que la réduction de production totale n'atteint pas 15 p. c. :

(1) *Revue du Travail*, 31 mars 1927, p. 287.

	Quantité de farine utilisée dans les brasseries (1) (Tonnes)	Nombres proportionnels (1)	Brasseries en activité en Belgique (2)
1913 ...	204.211	100	3.214
1919 ...	55.847	27,3	2.096
1920 ...	93.146	45,6	2.013
1921 ...	125.868	61,6	1.902
1922 ...	141.835	69,4	1.985 (3)
1923 ...	167.154	81,8	2.003 (3)
1924 ...	172.579	84,5	1.993 (3)
1925 ...	175.117	85,7	1.898 (3)
1926 ...	163.033	79,8	1.757 (3)

(1) *Situation économique de la Belgique*, 1926, p. 74.

(2) *Revue du Travail*, 30 avril 1927, p. 462.

(3) Union économique luxembourgeoise.

Nombre de brasseries par province en 1926.

Anvers	113
Brabant	273
Flandre occidentale	311
Flandre orientale	369
Hainaut	335
Liège	65
Limbourg	62
Luxembourg	32
Namur	87
Grand-Duché de Luxembourg	10

1.757

Au cours du premier trimestre 1927, plus de 100 brasseries fermèrent encore leurs portes. Au cours du second trimestre, on constata une légère reprise, malgré la hausse des malts et des salaires. Le taux des diminutions de déclaration pour les différents mois de 1927 par rapport aux mois correspondants de 1926 s'établit en effet comme suit :

Janvier	16,5 %
Février	22,2 %
Mars	11,4 %
Avril	9,1 %
Mai	4,7 %

Ce mieux ne s'est pas maintenu et les mois de septembre, octobre et novembre furent tout à fait défavorables : la brasserie déclara en septembre 1927, 1,175,000 kilogrammes en moins qu'en septembre 1926.

Le total pour les neuf premiers mois de 1927 fut inférieur de plus de 8 millions de kilogrammes à celui de la même période de l'année 1926 et de 13 millions de kilogrammes à celui de 1925.

Pour compenser la mévente de la bière à l'intérieur du pays, certaines brasseries, de Louvain, notamment, ont commencé l'exportation de bières en bouteilles au Maroc, aux colonies françaises, en Egypte et au Congo belge, ravitaillé exclusivement jusqu'à cette époque en bières hollandaises et allemandes. L'exportation des bières belges sur les divers marchés se heurte à la concurrence hollandaise et allemande. Les compagnies de navigation allemandes, touchant Anvers, refuseraient, pour favoriser leurs nationaux, de charger des bières belges à destination de l'étranger.

En 1925, le dérèglement des changes et des prix et le doublement des droits d'accises ont exercé une certaine influence sur les conditions d'exploitation. En outre, les mouvements du change ont entravé l'exportation vers les colonies françaises.

Il s'est en outre créé dans les grands centres de notre colonie des brasseries fondées au moyen de capitaux belges qui, par la suite, seront à même de suffire aux besoins du Congo.

Le tableau ci-dessous permettra de se rendre compte que si la fabrication de la bière en Belgique a diminué, l'importation s'est également réduite, passant de 363.000 hectolitres en 1913 à 139.000 en 1926. La diminution des importations d'Allemagne, d'Angleterre et de Hollande est remarquable.

Par contre, l'exportation a passé de 12.000 hectolitres en 1913 à 26.000 hectolitres en 1926. L'Allemagne et le Congo belge sont nos principaux clients.

Le mouvement de l'exportation des bières belges vers la colonie est particulièrement encourageant.

BIÈRES	IMPORTATIONS																	
	1913		1920		1921		1922		1923		1924		1925		1926		1927 (9 premiers mois)	
	Quantités hectolitres	Valeurs 1,000 fr.	Quantités hectolitres	Valeurs 1,000 fr.														
Allemagne	175.293	6.311	1.004	48	4.252	382	19.510	957	14.366	744	4.758	388	5.567	596	7.283	1.325	7.520	1.938
Danemark	—	—	—	—	—	—	—	—	109	33	681	197	895	209	400	100	345	120
France	—	—	17.267	1.625	20.126	1.597	20.900	1.534	19.652	1.671	37.774	3.384	50.215	4.652	42.682	4.600	23.839	3.531
Grand-Duché Luxembourg	8.379	302	6.098	579	4.773	415	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Grande-Bretagne	154.165	5.551	159.810	19.882	122.059	16.375	107.408	12.615	93.963	12.185	86.004	11.948	103.976	14.589	71.473	13.167	58.456	13.596
Pays-Bas	7.676	277	15.922	1.577	17.872	1.720	22.529	1.446	18.764	1.404	20.705	1.589	21.575	1.974	15.176	1.564	4.913	690
Suède	391	16	234	59	60	15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tchécoslovaquie	—	—	719	110	2.455	203	3.565	231	2.306	178	950	73	—	—	—	—	—	—
Norvège	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	49	15	27	15	57	36
Autriche-Hongrie	16.866	607	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres pays	391	15	18	4	69	4	2.757	225	12	1	737	66	1.836	152	2.592	307	2.342	444
Totaux	363.161	13.079	201.073	23.885	171.667	20.712	176.670	17.009	149.171	16.216	151.610	17.645	184.113	22.187	139.633	21.078	97.472	20.355

EXPORTATIONS																		
Allemagne	—	—	1.106	106	546	55	—	—	2.742	228	24.095	2.700	26.401	2.284	16.123	1.598	8.035	1.123
Congo belge	1.985	68	3.363	522	2.876	459	776	114	134	35	333	67	4.008	496	2.263	621	4.223	1.453
Brésil	—	—	136	11	93	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Etats-Unis	4.035	104	1.943	160	2.173	166	—	—	14	1	—	—	206	33	60	17	—	—
France	461	12	37.574	1.467	8.807	401	—	—	132	19	166	25	713	83	499	80	—	—
Grand-Duché Luxembourg	—	—	88	23	13	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Grande-Bretagne	2.049	51	560	88	21	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays-Bas	1.343	34	127	9	126	17	538	48	2.803	237	2.462	223	940	82	2.845	307	750	128
Côte Occ. d'Afr., Poss. Brit.	—	—	53	11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Egypte	—	—	54	15	48	9	—	—	—	—	2	1	—	—	—	—	—	—
Indes britanniques	—	—	801	96	12	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Maroc	345	13	213	49	—	—	—	—	82	14	830	208	1.196	167	883	263	413	183
Perse	—	—	101	22	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Turquie	—	—	86	21	91	20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Algérie	—	—	—	—	18	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Canada	604	22	—	—	11	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Canaries	—	—	—	—	10	3	—	—	—	—	—	—	104	30	98	33	—	—
Côte Occ. d'Afr. Portug.	—	—	—	—	19	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Côte Orient. d'Afr. Portug.	—	—	—	—	15	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cuba	—	—	—	—	11	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Grèce	—	—	—	—	18	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Indes néerlandaises	—	—	—	—	54	14	—	—	—	—	131	23	187	27	—	—	—	—
Roumanie	—	—	—	—	15	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Côte or. d'Afr. française ..	—	—	—	—	—	—	—	—	62	20	—	—	—	—	—	—	—	—
Côte occ. d'Afr. française ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	577	96	552	173	985	427
Syrie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.404	284	173	54	—	—
Tripolitaine	229	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres pays	980	37	399	64	637	157	3.707	428	3.511	390	3.619	483	1.664	320	2.598	644	4.841	1.417
Totaux	12.031	349	46.605	2.666	15.617	1.340	5.021	590	9.481	944	41.638	3.729	37.400	3.902	26.094	3.790	19.247	4.731

L'EXECUTION DES GRANDS TRAVAUX

EN BELGIQUE.

Le gouvernement belge a déposé sur le bureau de la Chambre deux projets de loi créant :

- le Fonds spécial et temporaire des routes,
- le Fonds spécial et temporaire des grands travaux.

La création de ces deux fonds vise à permettre l'exécution d'ouvrages d'art et la réfection du réseau routier qui s'imposent depuis plusieurs années.

Le gouvernement expose pourquoi il s'est arrêté à la création d'organismes semi-autonomes.

Certains membres de la Commission nationale des grands travaux avaient proposé de les confier à des sociétés privées, capables d'exécuter plus rapidement les tâches prévues. « Cette proposition fut rejetée pour différentes raisons. Une société devrait emprunter et l'emprunt avec la garantie de l'Etat coûte plus cher qu'un emprunt direct des pouvoirs publics. Une société privée exécuterait les travaux publics dans de moins bonnes conditions techniques et financières que l'administration des Ponts et Chaussées, et avec moins de garanties que l'Etat.

« Tout en écartant l'intervention de sociétés privées pour l'exécution de travaux publics, la commission a demandé au gouvernement « qu'un plan financier soit » adopté dès le début pour assurer l'exécution rapide » et la continuité de l'entreprise et que dans ce but, » il soit créé un organisme qui, disposant de toutes les » ressources nécessaires, soit chargé du service financier ».

Le gouvernement a considéré qu'il répondait à ce vœu en proposant aux Chambres la création d'établissements dotés de la personnalité civile.

Le principe qui entraîne la constitution de ces fonds n'est du reste pas nouveau dans l'histoire financière de la Belgique.

La loi du 28 juin 1896 créa un Fonds spécial et temporaire de 10 millions pour des travaux extraordinaires de voirie : il s'agissait de subvenir aux dépenses d'une réfection extraordinaire de la grande voirie de l'Etat et de subsidier des travaux extraordinaires d'amélioration de chemins communaux d'intérêt agricole. Ce Fonds, constitué au moyen de crédits à couvrir par les ressources ordinaires de l'Etat, était rattaché au budget pour ordre, de telle manière que l'imputation des dépenses se trouvait soustraite à la règle de l'annalité qui régit les crédits inscrits au budget ordinaire.

Un fonds spécial de 20 millions, calqué sur le modèle du précédent fut ouvert par la loi du 9 août 1897 pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux militaires et de l'école militaire.

La difficulté de renfermer la dépense dans les limites étroites d'un seul exercice budgétaire et l'opportunité de mesurer l'importance des crédits aux disponibilités annuelles justifiaient cette combinaison. Les imputations pouvaient se faire pendant un délai de huit ans pour le premier de ces fonds ; de cinq ans pour le second.

La loi du 23 août 1903 rattache au budget pour ordre un fonds spécial destiné à recevoir l'imputation des avances que le Trésor aurait à faire à la Ville de Bruxelles conformément à la convention du 7 avril précédent relative à la transformation du quartier de la Putterie.

Ce fonds était alimenté par des crédits à inscrire au budget extraordinaire.

La formule du fonds spécial destiné à subvenir aux travaux du système défensif d'Anvers (loi du 30 mars 1906) est particulièrement intéressante à rappeler ici. Ce fonds était alimenté par des prélèvements sur un crédit extraordinaire de 108 millions rattaché au budget extraordinaire de l'exercice 1905, dont le gouvernement était autorisé à disposer jusqu'au 31 décembre 1912.

« Un doute s'est élevé, écrivait le rapporteur du projet à la Chambre, M. A. Delbeke, sur la constitutionnalité de cette combinaison budgétaire. Mais il n'est pas fondé. Il atteindrait, d'ailleurs, les nombreux fonds spéciaux institués par diverses lois.

» Le siège de la matière est aux articles 111 et 115 de la Constitution. Il résulte de ces articles combinés que les lois d'impôt ne valent que pour un an. La loi sur la comptabilité de l'Etat, article 1^{er}, appliquant les règles constitutionnelles établit le vote annuel des recettes et dépenses relatives à chaque exercice. Mais rien dans la Constitution n'oblige le gouvernement à dépenser, dans le délai d'une année, les crédits spéciaux et extraordinaires qui lui sont alloués.

» Aussi, avant 1883, aucun délai ne limitait l'emploi des crédits extraordinaires. M. Graux, ministre des Finances, révéla à la Chambre qu'il disposait de 137,679,000 francs de crédits votés et non utilisés, dont le plus ancien remontait à 1858. Cet usage était abusif parce qu'il supprimait en fait le contrôle du Parlement sur l'emploi des crédits. On fit alors rentrer annuellement tous les crédits spéciaux dans le budget.

» Aussi le vote de ces crédits subit tous les retards de la discussion des budgets, ce qui était de nature à empêcher l'adjudication des travaux publics aux époques voulues.

» M. Beernaert remédia à cet inconvénient et inaugura la méthode actuellement suivie des budgets extraordinaires, stipulant le délai de trois ans pour l'emploi des crédits.

» Le délai à laisser au gouvernement pour la dépense d'un crédit spécial est donc abandonné à l'appréciation de la loi ordinaire. On peut être d'avis que, dans l'intérêt du contrôle, il ne convient pas de multiplier les fonds spéciaux, mêmes temporaires. Mais, dans l'occurrence, le fonds spécial se justifie par cette raison que le gouvernement s'engage à l'égard des communes intéressées, sous des peines civiles, à démolir l'enceinte actuelle à une date déterminée, et qu'il ne peut courir le risque de manquer de ressources pour continuer normalement le travail préalable à cette démolition.

» Toutefois, votre section centrale a pensé qu'il est utile de mettre dans la loi l'obligation de rendre annuellement compte aux Chambres de l'emploi du Fonds spécial. »

La loi prescrivit ce rapport annuel.

En 1909, un nouveau fonds spécial de 9 millions vint s'ajouter aux précédents, en vue de pourvoir à l'armement de la position d'Anvers. « Il importe, disait l'Exposé des motifs, que le gouvernement dispose d'un fonds qui lui permette, dans une limite fixée, d'anticiper en quelque sorte sur les budgets futurs et de grouper les ressources tout en distribuant la charge sur la période à laquelle cette charge doit incomber. »

Les divers fonds, dont il vient d'être parlé, étaient confondus dans l'encaisse générale du Trésor et étaient mis à la disposition du gouvernement pendant un certain nombre d'années par l'inscription au budget pour ordre. Ils avaient l'avantage de donner au Parlement l'occasion de marquer sa volonté d'exécuter, dans un délai fixé, un travail chevauchant sur plusieurs exercices budgétaires.

Le Fonds d'amortissement de la Dette publique institué en 1926 se distingue sur un point fondamental des fonds dont il a été question ci-dessus: il est, en effet, autonome et géré par un établissement public indépendant. Les fonds dont il est doté ne peuvent être confondus avec ceux du Trésor.

On avait songé à doter le Fonds des grands travaux d'une réserve constituée en titres d'Etat qu'il aurait réalisés dans l'éventualité d'une insuffisance des crédits prévus au budget.

Mais, nous explique l'exposé des motifs, il a semblé qu'une telle disposition enlevait au ministre des Finances la gestion financière, l'aménagement des ressources aux dépenses votées par le Parlement, l'émission des emprunts et le paiement des dépenses publiques dont il assume normalement la responsabilité.

Au surplus, cette garantie n'est pas nécessaire, car il est certain que la grande œuvre proposée par le gouvernement s'accomplira sans accroître le capital de la Dette publique. Les recettes de réparations à

provenir de l'application du plan Dawes doivent y suffire. On peut les supputer à 865 millions en 1928 et à 1.100 millions les années suivantes, ce qui, compte tenu des imputations de priorité, laisse une marge amplement suffisante. En prélevant sur ces sommes ce qui sera nécessaire pour alimenter le Fonds des grands travaux, on leur aura, en réalité, assigné avec plus de simplicité leur destination rationnelle. Ils devraient, par définition, servir aux réparations, c'est-à-dire pour toutes la quotité des réparations déjà accomplies, à rembourser les emprunts qu'il a fallu y affecter dans l'attente des versements de l'Allemagne.

L'exécution des grands travaux requiert et justifie pleinement, d'autre part, le recours à l'emprunt. Y consacrer l'excédent des recettes procuré par les versements de réparations reviendra, en définitive, à donner à des emprunts anciens, improductifs ou presque pour l'Etat, une affectation largement productive. Le total de la dette demeurera stationnaire, mais l'élément de poids mort qu'elle enferme ira diminuant, tandis que l'élément actif s'accroîtra d'année en année au soulagement du budget.

Il n'est donc nullement nécessaire de prévoir, pour financer les grands travaux, une émission de titres de l'Etat.

D'autre part, le Fonds des routes devra recevoir 600 millions de francs en six ans pour permettre la réfection entière ou partielle des 8.700 kilomètres composant le réseau routier de l'Etat. L'état actuel du réseau est lamentable: les routes furent défoncées pendant la guerre et furent insuffisamment réparées par la suite, à cause de la situation financière de l'Etat qui se trouva obligé de réduire les crédits à des sommes inférieures, en valeur-or, à celles consacrées annuellement, avant-guerre, à la réfection des routes belges. Cette diminution des crédits fut d'autant plus grave que les transports sur route, par suite du succès de l'automobile, ont, en Belgique, comme ailleurs, bénéficié d'une véritable renaissance:

	Automobiles	Motocyclettes
1914	15.000	6.000
1927	120.000	45.000

Le Fonds des routes recevra 600 millions de francs en six ans, soit en moyenne 100 millions de francs par an.

Une somme se rapprochant de cette annuité devra donc être inscrite pendant six ans au budget extraordinaire.

L'effort financier à faire est considérable, comme on en peut juger par l'importance de la somme à consacrer chaque année au fonds spécial; cet effort est d'autant plus grand qu'il vient s'ajouter aux dépenses pour l'entretien ordinaire des routes, dépenses qui s'approchent de 100 millions de francs.

Pour alléger un peu cette lourde charge, il a paru opportun de demander une contribution à ceux-là mêmes qui ont le plus grand intérêt au prompt achèvement de la restauration des routes. Les délégués de l'Automobile-Club et de l'Union routière belge à la Commission de la route ont fait la proposition de maintenir et de verser à un « Office de la Route », à partir de l'année 1930, les impôts temporaires sur l'automobilisme, qui sont destinés au fonds d'amortissement jusqu'à la fin de l'année 1929. Ils ont même proposé une majoration temporaire de ces impôts pour équilibrer le budget du « Fonds des Routes ».

Sans frapper aussi fort les automobilistes, on pourrait peut-être maintenir au profit du Fonds des routes, pendant les années 1930, 1931 et 1932, les suppléments temporaires d'impôts qui sont actuellement versés au fonds d'amortissement.

Cette contribution des usagers de la route permettrait au gouvernement de faire le sérieux effort nécessaire pour achever en 1933 la restauration du réseau routier.

PROJET DE LOI CRÉANT LE FONDS DES GRANDS TRAVAUX.

Article premier. — Il est institué, sous la dénomination de « Fonds des grands travaux », un établissement public autonome chargé d'exécuter, au nom et pour compte de l'Etat, les travaux suivants:

1. L'achèvement du canal de Charleroi à Bruxelles;
2. L'aménagement de la Meuse;
3. L'aménagement de la Basse-Sambre;
4. L'amélioration du canal de Liège à Maestricht, du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, des embranchements vers Beverloo, vers Hasselt et vers Turnhout et du canal de Turnhout vers Anvers; le creusement d'un canal direct entre Liège et Anvers.

L'établissement de quais, embranchements, ports, routes, voies ferrées, raccordements, gares et autres dépendances qui s'y rapportent.

Cet établissement sera dissous le 31 décembre 1945, à moins qu'un arrêté royal ne prolonge sa durée.

A la dissolution du Fonds, son actif et son passif seront recueillis par l'Etat.

Art. 2. — Le Fonds est géré par un Conseil d'administration, un comité permanent et un directeur général.

Le Conseil d'administration est composé de cinq membres nommés par le Roi.

Le Conseil d'administration constitue chaque année, dans son sein, un comité permanent composé de trois membres et chargé de la gestion courante.

Les fonctions de directeur général sont remplies par le secrétaire général du ministère des travaux publics.

Le directeur général assure l'exécution des décisions du Conseil d'administration et du Comité permanent.

Il représente le Fonds à l'égard des tiers, et dans l'exercice des actions en justice, soit comme demandeur, soit comme défendeur.

Les fonctions de membres du Conseil d'administra-

tion, du comité permanent et de directeur général sont gratuites.

Art. 3. — Le gouvernement est autorisé à procéder aux expropriations jugées par lui nécessaires pour l'exécution des travaux indiqués à l'article premier.

Les immeubles ainsi expropriés seront affectés ultérieurement, soit à l'exécution des travaux prévus ci-dessus, soit à l'établissement d'installations ayant pour objet l'exploitation des ouvrages à créer, soit à l'établissement de nouveaux quartiers.

Les immeubles à exproprier seront indiqués dans les plans parcellaires et les tableaux d'emprise, par décisions ministérielles, conformément à l'article 7 de la loi du 27 mai 1870.

L'expropriation de ces immeubles pourra, par dérogation à toute disposition légale contraire, être poursuivie sans dépôt préalable d'un plan ou tracé indiquant les travaux à exécuter.

Le coût de ces expropriations sera imputé sur les provisions à fournir par l'Etat en vertu de l'article 5 ci-après.

Art. 4. — Les adjudications de travaux ou de prestations, l'acquisition et la vente de biens, matériel ou outillage, nécessitées par l'exécution des travaux prévus à l'article 1^{er} sont effectuées par le Fonds, conformément aux lois et arrêtés auxquels sont assujetties les administrations de l'Etat.

Art. 5. — Pour l'exécution des travaux prévus à l'article 1^{er}, ci-dessus, le Fonds pourra disposer au maximum d'une somme nette de 1,800,000,000 de francs.

Cette somme sera mise à la disposition du Fonds par l'Etat conformément aux dispositions d'une convention à passer entre eux; toutefois, les provisions à verser par l'Etat au Fonds ne pourront excéder les montants annuels indiqués ci-après, savoir:

	Millions de francs
Pendant l'année 1928	127
» » 1929	250
» » 1930	280
» » 1931	270
» » 1932	250
» » 1933	140
» » 1934	130
» » 1935	90
» » 1936	80
» » 1937	80
» » 1938	70
» » 1939	11
» » 1940	11
» » 1941	11

Art. 6. — Les sommes dont le Fonds dispose sont versées à un article spécial inscrit au titre II, chapitre IV du budget pour ordre.

Les paiements à effectuer par le Fonds sont ordonnés sur sa réquisition, par le ministère des travaux publics; ils sont imputés sur l'article prévu ci-dessus.

Art. 7. — Les lois et arrêtés relatifs à la Cour des

Comptes, à la comptabilité de l'Etat et à l'engagement des dépenses sont applicables aux opérations du Fonds et à celles effectuées pour son compte.

Art. 8. — Chaque année, le gouvernement rendra compte aux Chambres de l'emploi du Fonds spécial institué par la présente loi.

PROJET DE LOI CRÉANT LE FONDS DES ROUTES.

Article unique. — Il est institué un Fonds spécial et temporaire afin de subvenir aux dépenses des travaux à exécuter, pendant les années 1928 à 1933, pour la réfection et la mise en état du réseau des routes de l'Etat.

Ce Fonds fera l'objet d'un article spécial à inscrire au budget pour ordre sous le libellé: Fonds spécial des routes.

Il sera alimenté, à concurrence d'une somme totale de 600 millions de francs, par le virement des crédits extraordinaires qui seront ouverts au ministère des Travaux publics dans les budgets des exercices 1928 à 1933, pour la réfection et la mise en état du réseau routier de l'Etat.

Le paiement des travaux pourra être ordonné, par imputation sur le Fonds spécial des routes inscrit au Budget pour ordre des exercices 1929 et suivants, jusqu'à concurrence de la somme totale de 600 millions de francs mentionnée ci-dessus.

Chaque année, le gouvernement rendra compte aux Chambres de l'emploi du Fonds spécial institué par le présent article.

LA STABILISATION

DE LA MONNAIE LUXEMBOURGEOISE.

On trouvera ci-dessous, le texte du projet de loi relatif à la stabilisation de la monnaie luxembourgeoise, déposé sur le bureau de la Chambre du G.-D.

de Luxembourg par M. Dupong, directeur général des Finances.

Article premier. — Le gouvernement est autorisé à émettre des signes monétaires libellés en franc-or.

Art. 2. — La parité du franc-or luxembourgeois avec les monnaies étrangères est établie à raison d'un poids d'or fin de 0 gr. 209211 par franc-or.

Art. 3. — Le franc-or luxembourgeois est le cinquième multiple du franc-papier luxembourgeois actuellement en circulation.

Art. 4. — Un règlement d'administration publique fixera l'import de l'émission totale de l'Etat en signes monétaires. Aucun signe monétaire libellé en franc-or ne dépassera la valeur de 10 francs-or.

Art. 5. — Les signes monétaires libellés en francs-or sont reçus comme monnaie légale tant par les Caisses publiques que par les particuliers au même titre que ceux actuellement en circulation.

Art. 6. — Le gouvernement est autorisé à retirer de la circulation en tout ou partie les bons de caisse actuellement en circulation et les échanger contre des signes monétaires libellés en francs-or sur la base de 1 franc-or égal à 5 francs-papier.

Art. 7. — L'Etat créera et maintiendra une encaisse-or et devises-or sur l'étranger qui ne sera pas inférieure à 33 p. c. de la circulation monétaire; cette encaisse sera utilisée pour maintenir la stabilité du change luxembourgeois. Un règlement d'administration publique organisera les services et la condition de la conversion des signes monétaires luxembourgeois contre l'or ou les devises-or.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ETRANGER

LA RATIONALISATION

DANS L'INDUSTRIE DU VETEMENT DE DAMES

EN ALLEMAGNE.

L'établissement préalable de statistiques détaillées de la consommation. (1)

Le Reichsverband für Damen- und Mädchenkonfektion (Association nationale des détaillants de confections pour dames et fillettes) vient de tenir sa réunion annuelle à Berlin. Il a préconisé la constitution dans les diverses villes de l'Empire, de « groupements de protection » tels qu'il en existe déjà à Berlin, Mannheim, Dusseldorf et Beuthen.

Le but de ces associations est double:

1° Etablir des statistiques détaillées de la vente, ainsi que de la production et des stocks, permettant de suivre l'approvisionnement et la consommation à la fois. Au point de vue pratique, cette étude quantitative du marché devra permettre, d'une part l'adaptation exacte des stocks aux besoins, d'autre part la recherche des moyens de nature à éliminer ou à diminuer les fluctuations journalières ou saisonnières dans la vente; celles-ci sont en effet la cause de pertes énormes de temps, qui grèvent considérablement les frais généraux et dont la diminution serait un grand bienfait pour le commerce: l'expérience des fabricants de manteaux, organisés depuis quelque temps, est concluante: ils ont obtenu un rendement supérieur et plus régulier que celui des fabricants de robes et blouses, non groupés;

2° Se mettre d'accord sur les méthodes et conditions de vente, à l'exclusion de toute entente sur les prix. Font l'objet d'accords les questions de rabais, de crédit, de réclame, de mise en vente, d'heure d'ouverture.

L'attitude de cette association est une preuve de plus que des statistiques détaillées sur tous les éléments de la vie économique sont d'un intérêt puissant pour les hommes d'affaires. Par la connaissance qu'elles donnent du mouvement économique, elles sont pour chacun un guide précieux et par conséquent pour tous un élément stabilisateur des relations commerciales.

(1) Cfr. *Bulletin* n° 3, du 4 février 1928: *Les Statistiques de la consommation aux Etats-Unis*.

Bulletin n° 7, vol. III, 1927, p. 258: *Les Ventes dans les grands magasins de détail*.

LA REPRESSION INTERNATIONALE

DU FAUX MONNAYAGE.

Le rapport du Comité mixte au Conseil de la Société des Nations (1).

Dans sa session de décembre 1926, le Conseil de la Société des Nations avait créé un Comité mixte chargé d'étudier, en s'aidant des réponses des banques d'émission, le problème du faux monnayage et de préparer un projet de convention internationale. Ce Comité vient de remettre son rapport et le projet qu'il a élaboré; celui-ci sera soumis aux gouvernements, ensuite à une conférence générale qui sera chargée d'établir le texte définitif et d'adopter la convention. En attendant cette mise au point, nous nous abstiendrons de publier le projet, et nous nous contenterons d'un bref aperçu des principes admis par le Comité mixte.

Le projet de convention est inspiré par l'idée de ne point porter atteinte aux principes fondamentaux des législations internes; il se borne à proposer la coordination de celles-ci et certains changements qui n'entament pas ces principes. De cette manière, il arrive à faire œuvre plus constructive. En ce qui concerne certaines questions accessoires, sur lesquelles il était difficile d'obtenir l'unanimité, le Comité a préféré n'émettre que des vœux, proposés à l'attention des gouvernements sans toutefois les obliger à les accepter.

La qualification la plus large des faits de faux monnayage, de manière à ne laisser en dehors de la répression aucune atteinte à la foi publique, a été unanimement admise; par contre, les peines appliquées restent du domaine exclusif de la loi de chaque Etat. Il y a pourtant une restriction, qui demandera la modification de nombreuses législations, notamment du Code pénal belge: c'est le principe de l'identité de la peine pour les contrefaçons de monnaies nationales et étrangères. Voici ce que dit le rapport à ce sujet:

« Dans beaucoup de législations, la peine du faux monnayage diffère suivant que la monnaie atteinte est une monnaie nationale ou une monnaie étrangère. Le rapport de M. Pella fournit à ce sujet de précieuses indications. Cette atténuation de la peine, lorsque le criminel ne s'est attaqué qu'à une monnaie étrangère, paraît un vestige de la tradition qui consi-

(1) Cfr. *Bulletin* n° 19, 1926, p. 433: *A la Société des Nations: l'action internationale contre le faux monnayage*.

dérait le faux monnayage comme un crime de lèse-majesté, le droit de battre monnaie étant un droit régaliens. L'existence d'un intérêt international à la répression et d'un préjudice international causé étant reconnu, la différence ne se justifie plus. La faire disparaître est, par l'effet préventif de la menace d'une peine sévère, un des moyens les plus efficaces d'enrayer une criminalité qui, par sa nature même, ne connaît guère les frontières des Etats.

» C'est pourquoi le projet contient la disposition suivante, à laquelle le Comité mixte attribue une importance particulière :

« Il ne doit pas être établi, au point de vue répressif, de distinction entre les faits prévus dans la présente convention, suivant qu'il s'agit d'une monnaie nationale ou d'une monnaie étrangère, sans condition de réciprocité légale ou conventionnelle. » (§ VI.)

» Sans condition de réciprocité légale ou conventionnelle : Ce n'est pas tant par solidarité internationale que par souci de protection personnelle que les Etats punissent la fabrication et l'émission de fausse monnaie étrangère. Soumettre cette répression à une condition de réciprocité d'Etat à Etat ne se comprendrait pas. »

Le comité n'a pas cru opportun de proposer l'adoption de règles qui entraîneraient la modification des principes traditionnels des Etats en matière de condamnation de nationaux ayant commis des crimes à l'étranger et d'extradition ; mais il a proclamé qu'en principe le faux monnayage ne doit rencontrer un asile et l'impunité dans aucun pays civilisé. Par conséquent, tout Etat reste libre de poursuivre lui-même ses nationaux ayant commis une infraction de faux monnayage à l'étranger, dans les mêmes conditions que les infractions commises dans le pays, mais s'il ne le fait pas, il est obligé d'accorder l'extradition. Pour tous les cas où ils ne poursuivent pas eux-mêmes, les pays signataires doivent inscrire le faux monnayage sur la liste des infractions donnant lieu à extradition : celle-ci se fera dans les formes et sous les conditions générales prévues par la législation de chaque Etat.

Pour ne pas énerver ces dispositions il fallait, de plus, abandonner l'ancienne conception d'après laquelle le faux monnayage était un délit contre le prince et par conséquent un délit politique. Le projet de convention ne déclare pas, comme certains l'auraient voulu, que le faux monnayage n'est jamais un délit politique ; il porte seulement qu'il n'est pas politique de sa nature et que le mobile politique, vrai ou allégué, du délinquant ne peut suffire pour attribuer à une infraction de faux monnayage le caractère de délit politique ; elle ne l'aura que si son résultat unique ou principal voulu est exclusivement une atteinte à l'ordre politique d'un Etat.

Sans en inscrire le principe dans son projet, le comité a émis ce vœu dont la portée est considérable,

étant donné l'activité internationale des faux-monnayeurs : « Le comité considère avec intérêt l'introduction et les propositions d'introduction dans certaines législations du principe de l'assimilation, au point de vue de la récidive, dans les conditions à établir par la législation interne, de la condamnation étrangère à la condamnation nationale, de façon à aggraver la peine ou à prendre une mesure de sécurité complémentaire contre les faux monnayeurs professionnels ».

En ce qui concerne les mesures de prévention internationale contre le faux monnayage, c'est-à-dire la partie la plus difficile et la plus importante à la fois de l'œuvre, le comité propose de procéder par étapes : d'abord, promouvoir la création dans tous les pays d'un office central de police, organe administratif chargé de rassembler tous les documents concernant le faux monnayage, de diriger les recherches, d'informer les autorités locales, d'établir enfin des relations étroites et rapides avec les offices similaires des autres Etats ; ces offices existent déjà dans plusieurs pays, notamment en Belgique, en Hollande, en Autriche.

Il faut ensuite organiser la collaboration effective des divers offices centraux dans la recherche des délinquants. Cela suppose, outre la communication des signalements, des faux, des arrestations opérées, des pièces de comparaison, l'institution de relations très rapides entre les offices centraux. La voie diplomatique ordinaire est beaucoup trop lente pour être efficace ; aussi le vœu général est-il de voir transmettre les commissions rogatoires directement pour opérer l'arrestation provisoire, quitte à faire passer un double par la voie diplomatique ordinaire en vue d'obtenir l'extradition ou les poursuites.

La création immédiate d'un office central international de documentation en vue de prévenir et de réprimer le faux monnayage n'est pas envisagée ; elle ne peut être utile que lorsque les Etats signataires auront mis sur pied leurs offices centraux nationaux, qui sont à la base du système, et fera l'objet d'une conférence ultérieure. En attendant les offices nationaux sont exhortés à collaborer aux publications faites à Vienne et à Bruxelles, qui assument officiellement une partie de la tâche d'un office international ; les autorités judiciaires sont même invitées à exécuter provisoirement les mandats d'arrêt lancés par les autorités étrangères, sur le vu de leur publication dans ces bulletins.

En vue de hâter les résultats recherchés, le comité souhaite enfin que tous les gouvernements prennent, autant que possible, dès à présent les mesures d'ordre administratif appropriées pour organiser leurs services nationaux en conformité des dispositions de la convention.

CHRONIQUE DE LA CONCENTRATION.

Concentration dans l'industrie britannique des métaux non ferreux.

L'Imperial Chemical Industries, Ltd., vient d'acquiescer les actions de l'Elliott's Metal Company et de la British Copper Manufacturers, Ltd; cette dernière firme fut constituée en 1924 sous la forme d'une société holding destinée à absorber Williams, Foster and Co, Pascoe, Grenfell and Sons, Vivian and Sons, de Swansea et Birmingham, ainsi que le capital-actions de Grice, Grice and Co. Dorénavant, Kynochs (qui constitue le groupe des métaux non ferreux de l'Imperial Chemical Industries), l'Elliott's Metal Company et la British Copper Manufacturers formeront un groupe unique, placé sous l'égide de l'Imperial Chemical Industries.

L'industrie transformatrice des métaux non ferreux est assez ancienne en Angleterre, les entreprises contrôlées par la British Copper Manufacturers remontant à plus d'un siècle. Les ouvriers anglais ont acquis dans cette branche un certain degré d'habileté, qui justifie les qualités spéciales attribuées aux produits réalisés. Néanmoins, l'industrie souffre, depuis un ou deux ans, de la concurrence étrangère, sans cesse grandissante. C'est dans le but de vaincre cet obstacle que les industriels cherchent à se grouper et à rationaliser la production.

Fusion de compagnies de navigation en Angleterre.

La société Furness, Withy and Co, Ltd. vient d'acquiescer la Cairns, Noble and Co, Ltd., qui assume avec elle la gestion de la Cairn Line of Steamships, Ltd., établissant des services entre les ports du Canada et Newcastle, Leith et le Continent.

Concentration dans le commerce allemand de la farine.

Depuis quelque temps déjà, le commerce allemand de la farine souffre du manque de débouchés: la meunerie cherche à écouler sa forte surproduction dans le commerce, tandis que les consommateurs, en particulier les boulangeries, s'efforcent de se mettre directement en rapport avec les producteurs.

Plusieurs groupements locaux furent créés ou développés. Il y a lieu de citer tout d'abord le Rheinisch-westfälisch Mehlhändlerverband; viennent ensuite le Südwestdeutsche Verband (Frankfurt-Mannheim) et le groupement bavarois. Des négociations se poursuivirent en vue de la création d'un organisme central; celui-ci constituera un département spécial du « Reichsverband für den Handel mit landwirtschaftlichen Erzeugnissen und Bedarfsstoffen ». Bien qu'il s'agisse d'un groupement de politique économique générale, il lui incombe certaines tâches relevant d'un cartel: orga-

nisation générale du commerce de la farine, détermination de limites territoriales, réglementation des conditions et des prix, etc.

Il n'est pas douteux que la concentration du commerce de la farine ramène à l'ordre du jour la question de créer un cartel de la meunerie; jusqu'à présent, les différents efforts tendant vers ce but ont été voués à l'échec.

Fusion de fabriques de chocolat en Suisse.

La Société Nestlé va porter son capital de 80 à 97,5 millions de francs suisses en vue de l'absorption de la firme Peter, Cailler, Kohler Chocolats Suisses S. A.

Fusion dans la Presse anglaise.

Le Daily News et la Westminster Gazette, les deux grands journaux libéraux de Londres, ont fusionné afin de mieux servir la cause de leur parti politique, d'améliorer la présentation du texte et de tirer à un million d'exemplaires. M. W.-T. Layton, ancien éditeur de The Economist, fera partie du conseil du journal fusionné, qui portera le nom de Daily News and Westminster Gazette.

On envisage l'installation d'ici quelque temps d'une imprimerie à Manchester, afin d'augmenter le rayon de diffusion du nouveau journal.

Taux de l'escompte des principales banques d'émission.

	Depuis le	P. c.
Allemagne	4 octobre 1927	7
Autriche	27 janvier 1928	6
Belgique	17 novembre 1927	4,50
Danemark	24 juin 1926	5
Dantzig	18 juin 1927	6
Espagne	23 mars 1923	5
Estonie	2 janvier 1928	7,50
Etats-Unis (Federal Res. Bank of New-York)	2 février 1928	4
Finlande	24 novembre 1927	6
France	19 janvier 1928	3,50
Grande-Bretagne	21 avril 1927	4,50
Grèce	9 juin 1927	10
Hollande	13 octobre 1927	4,50
Hongrie	26 août 1926	6
Indes	22 décembre 1927	7
Italie	18 juin 1925	7
Japon	10 octobre 1927	5,48
Lettonie	1 ^{er} janvier 1927	7
Lithuanie	novembre 1927	6
Norvège	1 février 1928	6
Pologne	13 mai 1927	8
Portugal	26 juillet 1926	8
Roumanie	4 septembre 1920	6
Russie	1 ^{er} janvier 1924	10
Suède	1 ^{er} janvier 1928	3,50
Suisse	22 octobre 1925	3,50
Tchécoslovaquie	8 mars 1927	5
Yougoslavie	22 juin 1922	6

MARCHE DU CHANGE.

Après une courte période de dépression consécutive à l'élévation du taux d'escompte à New-York, la livre sterling a repris nettement le dessus sur ce marché. Elle y est montée en quelques jours de 4,87 1/8 à un niveau tout proche de 4,8750.

Le contre-coup de ce revirement s'est fait sentir sur notre place en même temps du reste que sur plusieurs marchés extérieurs. Le change sur Londres, coté au début du mois 34,98 3/4, s'est élevé progressivement jusqu'à 35,01 3/4. Bien que de temps à autre, la demande ait été assez importante, le marché y fit face aisément.

Cette progression de la livre sterling a été légèrement atténuée pendant quelques jours par le recul du dollar. Celui-ci s'est replié de 7,18475 à 7,1805; il a ensuite regagné, en deux étapes, 7,1830.

Le franc français, lié au sterling, s'est montré soutenu en sympathie avec celui-ci. Il a dépassé cette semaine le cours de 28,2350.

Le florin a reperdu en dix jours une partie de la prime qu'il maintenait depuis quelque temps. Il est revenu de 289,50 à 289,20, après avoir touché un moment 289,025. Le franc suisse est resté stable entre 138,20 et 138,25. Le reichsmark a eu également un marché régulier. Il s'est tenu autour de 171,30.

La lire italienne s'est montrée résistante au delà de 38.

Le peseta n'a plus subi, cette fois, des sautes de cours aussi brusques que celles enregistrées durant les semaines précédentes. Elle n'a pas dépassé au plus bas 122,15, au plus haut 122,775.

Nous retrouvons les couronnes suédoise et norvégienne légèrement au delà de leur cours du début du mois. La première est passée de 192,75 à 192,85, la seconde de 190,90 à 191,10. La couronne danoise ne s'est pas écartée de 192,20.

La tendance des devises à terme n'a subi aucun changement notable. La livre sterling à trois mois perd toujours environ 2 centièmes de belga. Le franc français, pour le même terme, maintient une prime quelque peu inférieure à 2 centièmes de belga.

Le taux de l'argent « on call » s'est maintenu jusqu'à l'avant veille du 15 février à 2 p. c. On a payé 3 p. c. au moment de l'échéance. Le taux de l'escompte privé est resté autour de 3 7/8 p. c.

Le 16 février 1928.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

Nous constatons avec satisfaction dans notre précédent bulletin le revirement heureux qui s'était produit à l'égard de nos titres de rentes; depuis lors, l'orientation n'est pas restée moins favorable, et c'est en nouvelle progression, exception faite pour Kilo-Moto qui se laisse ramener à 842,50 contre 850, que nous retrouvons les cours au 14 février.

Du côté des titres à revenu variable, la fermeté reste la note dominante, sauf en ce qui concerne les

coloniales, les caoutchotières et certaines valeurs étrangères que des dégagements ramènent à des niveaux parfois fort inférieurs aux cotations élevées où la spéculation les avait portées.

De tout cela, nous retiendrons à nouveau — et c'est là une constatation encourageante — que peu à peu, et en dépit des mouvements désordonnés qui se produiront peut-être encore, le sens des réalités reprend ses droits au marché des titres de notre place.

Ci-après quelques cours comparés des 14 et 1^{er} février respectivement.

Aux rentes: 3 p. c. Dette belge 1^{re} série, 66 contre 60; idem 2^e série, 66 contre 60,15; 5 p. c. Restauration Nationale 1919, 86,50 contre 83,75; 4 p. c. Dommages de guerre 1921, 192,50 contre 178; 5 p. c. Dommages de guerre 1923, 464,50 contre 445,50; 3 p. c. Chemin de fer Anvers-Rotterdam, 322 contre 300; 3 p. c. Est-Belge, 385 contre 333; 3 p. c. Flandre Occidentale, 375 contre 356; 3 p. c. Liège à Maestricht, 335 contre 296; 3 p. c. Liégeois-Linbourgeois, 340 contre 301.

Aux assurances et Banques: Assurances Générales sur la Vie, 9150 contre 9500; Banque de Bruxelles, 2380 contre 2145; Banque Générale Belge, 2200 contre 1675; act. de capital Banque d'Outremer, 7700 contre 7500; Crédit Général de Belgique, 1200 contre 1055; Société Nationale de Crédit à l'Industrie, 1275 contre 1330.

Aux entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières: Action ordinaire Ezbekieh, 5000 contre 4325; action de capital Foncière et Hypothécaire Belgo-Argentine, 1340 contre 1000; action de capital Hypothécaire Belge-Américaine, 13200 contre 11500.

Aux chemins de fer et canaux: L'action privilégiée de la Société Nationale des Chemins de fer belges, série belge et série hollandaise, abandonne quelques points à 605 et 610 respectivement, tandis que la série suisse passe de 620 à 630; 6 p. c. action privilégiée Katanga, 2140 contre 2445; action de jouissance Welkenraedt, 14650 contre 13650.

Aux tramways, chemins de fer économiques et vicinaux: Action de dividende Alexandrie, 5300 contre 4000; action de dividende Anvers, 875 contre 777,50; action de capital Bruxellois, 2105 contre 2230; 20^e part de fondateur Buenos-Ayres, 3840 contre 3610; action ordinaire Liège-Seraing, 1905 contre 1820; action de dividende Rosario, 1205 contre 1100; 100^e part de fondateur idem, 7100 contre 6200.

Aux tramways et électricité (Trusts): Action ordinaire Braila, 3980 contre 3450; action ordinaire Centrale Industrie Electrique, 10025 contre 10525; action privilégiée Electricité et Traction, 11025 contre 10400; Société Générale Belge d'Entreprises Electriques, 2850 contre 2400; Entreprises Générales de Travaux, 1795 contre 1595; Sofina, 59000 contre 62500.

Aux entreprises de gaz et d'électricité: Eclairage et Chauffage par le Gaz, 10600 contre 11050; action privilégiée Electricité du Brabant, 1600 contre 1400; action de capital Intercommunale Belge d'Electricité, 1525 contre 1370; part sociale Electricité de Rosario, 3190 contre 2875; part de fondateur Electricité de Seraing et extensions, 6850 contre 7775; action de capital Entreprises Electriques en Pologne, 1900 contre 2200.

Aux industries métallurgiques: Angleur-Athus, 1595 contre 1350; Ateliers de la Meuse, 1400 contre 1140; action de capital Baume-et-Marpent, 3475 contre 3250; Forges de Clabecq, 35000 contre 32050; Espérance-Longdoz, 5810 contre 5510; part de fondateur Forges, Fonderies et Laminoirs de Nimy, 1900 contre 1510; Ougrée-Marihaye, 3490 contre 3300; Providence, 8800 contre 8025; action privilégiée Sambre-et-Moselle, 7100 contre 6400; Thy-le-Château, 5525 contre 4800; Tubes de la Meuse, 4325 contre 3900.

Aux fours à coke: Action de capital Cokes et Fontes spéciales, 587,50 contre 482,50; part de fondateur Fours système Lecocq, 7600 contre 7250.

Aux charbonnages, où le relèvement est sensible: Aiseau-Preisle, 3900 contre 3490; André-Dumont, 465 contre 405; Chevalières et Grandes Machines à feu de Dour, 1755 contre 1600; Gouffre, 8200 contre 7400; Hornu-et-Wasmes, 15600 contre 13675; Maurage, 7150 contre 6425; Nord de Gilly, 10050 contre 9700; Produits au Flénu, 3475 contre 3030; Wérister, 6000 contre 5600.

Aux zincs, plombs et mines: 5^e action privilégiée Nouvelle-Montagne, 1155 contre 1090; Overpelt-Lommel, 3750 contre 3375.

Aux glacières: Charleroi, 5125 contre 5475; Moustier-sur-Sambre, 23300 contre 24475; Nationales Belges, 27025 contre 29975.

Aux verreries et distribution d'eau: Action de capital Libbey-Owens, 3000 contre 3350; Conduites d'Eau, 2360 contre 2225.

Aux industries de la construction: Action ordinaire Cannon Brand, 6110 contre 6700; Carrières Unies de Porphyre, 3190 contre 3405; Ciments de l'Escaut, 1780 contre 1500; action ordinaire Ciments de Visé, 6130 contre 7025.

Aux industries textiles et soieries: Action de dividende Etablissements Américains Gratry, 15775 contre 13100; part de fondateur Le Peigné, 6790 contre 7300; action de capital Manila, 4090 contre 3295; action de jouissance idem, 5970 contre 4890; 1/10^e action privilégiée Soie Artificielle de Tubize, 2010 contre 1690; action ordinaire idem, 2000 contre 1695.

Aux produits chimiques: Fabrique Nationale de Produits Chimiques et Explosifs, 3900 contre 3345; action de capital Industries Chimiques, 902,50 contre 755; action privilégiée La Métallo-Chimiques, 4850 contre 5350.

Aux valeurs coloniales: Part de fondateur Auxiliaire Chemins de Fer Grands Lacs, 17750 contre 19400;

action de capital Ciments du Katanga, 5050 contre 5700; part de fondateur Coloniale Belge, 14700 contre 15725; Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 10850 contre 13025; Géomines, 15525 contre 17025; action ordinaire Société Belge Commerce du Haut-Congo, 3385 contre 3785; action privilégiée Katanga, 135000 contre 146000; action ordinaire idem, 112600 contre 124000; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 7850 contre 8630; action de capital idem, 11500 contre 12200.

Aux caoutchoutières: Action ordinaire Fédéré Malay States, 2610 contre 3100; part de fondateur Hallet, 8700 contre 10000; part de fondateur Huileries de Sumatra, 4325 contre 5060; part de fondateur Lacourt, 1630 contre 1900.

Aux alimentations: Brasserie Crown Brewery, 915 contre 860; 10^e part de fondateur Grandes Boulangeries Sud-Américaines, 3075 contre 2875; action de capital Minoteries et Elévateurs à Grains, 17475 contre 18000.

Aux industries diverses: Part sociale Englebert, 5850 contre 6500; Forfina, 1030 contre 977,50; Compagnie Commerciale et Industrielle du Liège, 7700 contre 6025.

Aux papeteries et sucreries: Action de dividende Anversoises, 3020 contre 2800; Delcroix, 9050 contre 8650; Société Générale de Sucrierie, 2005 contre 1725.

Aux actions étrangères: Brazilian Traction, 8290 contre 7750; action privilégiée Agricole et Industrielle d'Egypte, 3685 contre 3500; part de fondateur Banque Agricole d'Egypte, 157800 contre 159500; action de dividende Cairo Héliopolis, 14700 contre 15400; part de fondateur Chemins de Fer Economiques du Nord, 12025 contre 13475; part de fondateur Exploitations Indes Orientales, 47500 contre 51100; part de fondateur Mopoli, 39025 contre 40050; Arbed, 9200 contre 8800.

Terme.

Marché irrégulier. Nous pointerons: Barcelona Traction, 2285 contre 3005; Brazilian Traction, 8305 contre 7780; action de capital Buenos-Ayres, 882,50 contre 870; Crédit Général du Congo, 737,50 contre 745; Héliopolis, 3915 contre 3820; Hévéa, 497 contre 576; Industries Chimiques, 897 contre 770; Kaiping, 623,75 contre 607,50; Petrofina, 1332,50 contre 1380; Prince Henri, 3420 contre 3690; action privilégiée Sidro, 2815 contre 2755; action ordinaire idem, 2900 contre 2805; Soengei Lipoet, 3240 contre 3775; Tanganyika, 575 contre 607; Tubize, 2082,50 contre 1750.

STATISTIQUES

MARCHE DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES 1928	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « du marché libre »		Taux du « call money »	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses.	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en com- pensation	marché
2 février	4,50	5,—	6,—	3,875	4,125	3,—	3,—
3 —	4,50	5,—	6,—	3,875	4,125	2,75	3,—
4 —	4,50	5,—	6,—	3,875	4,125	2,75	2,75
6 —	4,50	5,—	6,—	3,875	4,125	2,50	2,50
7 —	4,50	5,—	6,—	3,875	4,125	2,625	2,50
8 —	4,50	5,—	6,—	3,875	4,125	2,50	2,50
9 —	4,50	5,—	6,—	3,875	4,125	2,25	2,25
10 —	4,50	5,—	6,—	3,875	4,125	2,—	2,—
11 —	4,50	5,—	6,—	3,875	4,125	2,—	2,—
13 —	4,50	5,—	6,—	3,875	4,125	2,—	2,—
14 —	4,50	5,—	6,—	3,875	4,125	3,—	3,—
15 —	4,50	5,—	6,—	3,875	4,125	3,—	3,—

Taux des reports (Caisse Générale de Reports) { sur les valeurs au comptant 7 1/2 %
sur les valeurs à terme 7 1/2 %

II. — Taux des dépôts en banque.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinzaine	Compte à préavis de 15 jours	Compte de dépôt à :						
				1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans
Société Générale	1,50	4,—	—	4,25	4,25	4,50	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	1,50	4,—	4,—	4,25	4,25	4,50	—	—	—	—
Caisse de Reports	1,50	4,32	—	4,50	4,50	4,75	5,—	5,—	—	—
Société Nationale de Crédit à l'Industrie	—	—	—	—	4,25	4,50	5,—	5,50	5,50	5,50

Taux des dépôts sur livrets à la Caisse Générale d'Épargne sous la garantie de l'État : 4 p. c. jusqu'à 20,000 francs; 3 p. c. pour le surplus.

III. — Marché des changes à terme.

DATES 1928	Report (R) ou déport (D) exprimés en belgas							
	Pour 1 £				Pour 100 fr. français			
	pour 1 mois		pour 3 mois		pour 1 mois		pour 3 mois	
	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur
2 février	D 0,008	D 0,008	D 0,016	D 0,014	R 0,006	R 0,010	R 0,016	R 0,020
3 —	D 0,009	D 0,007	D 0,022	D 0,020	R 0,011	—	R 0,014	R 0,016
4 —	—	D 0,012	—	D 0,024	—	R 0,008	—	R 0,014
6 —	D 0,014	D 0,012	D 0,028	D 0,024	—	R 0,008	—	R 0,014
7 —	D 0,014	D 0,010	D 0,028	D 0,026	R 0,004	R 0,006	R 0,010	—
8 —	D 0,010	—	D 0,022	D 0,020	R 0,006	—	R 0,015	R 0,018
9 —	D 0,010	D 0,008	D 0,022	D 0,018	R 0,007	R 0,009	R 0,016	R 0,0175
10 —	D 0,010	D 0,010	D 0,022	D 0,020	R 0,007	R 0,010	R 0,017	R 0,020
11 —	D 0,010	D 0,009	D 0,022	D 0,020	R 0,007	R 0,009	R 0,016	R 0,018
13 —	—	D 0,010	—	D 0,020	R 0,007	R 0,010	R 0,016	R 0,018
14 —	D 0,010	D 0,007	D 0,018	D 0,016	R 0,010	R 0,012	R 0,020	R 0,022
15 —	D 0,011	D 0,009	D 0,019	D 0,017	R 0,007	R 0,009	R 0,016	R 0,018

DATES	Report (R) ou déport (D) exprimés en belgas							
	Pour 1 \$				Pour 100 florins			
	pour 1 mois		pour 3 mois		pour 1 mois		pour 3 mois	
	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur
1928								
2 février	—	—	R 0,002	—	—	—	—	D 0,425
3 —	R 0,001	R 0,002	R 0,002	R 0,003	—	—	D 0,60	D 0,50
4 —	—	R 0,002	—	R 0,003	—	—	D 0,60	D 0,50
6 —	—	R 0,0005	—	R 0,001	—	—	—	—
7 —	—	pair	—	R 0,0005	—	—	—	—
8 —	pair	—	R 0,001	—	—	—	—	—
9 —	pair	R 0,0005	R 0,0005	R 0,001	D 0,20	—	D 0,60	D 0,50
10 —	pair	—	R 0,0005	—	—	—	D 0,50	—
11 —	pair	—	R 0,0005	—	D 0,20	—	D 0,50	—
13 —	pair	R 0,0005	R 0,0005	R 0,001	—	—	D 0,45	—
14 —	pair	R 0,0005	R 0,0005	R 0,001	—	—	—	—
15 —	pair	R 0,0005	R 0,0005	R 0,001	—	—	—	—

CAISSE GENERALE D'EPARGNE (sous la garantie de l'Etat).
Dépôts sur livrets, particuliers et établissements publics).
(En milliers de francs.)

PÉRIODES	Versements	Remboursem.	Excédents	Solde des dépôts à la fin de la période	Nombre de livrets à fin d'année
Année 1913.....	378.839	367.098	11.741	1.099.234	3.116.958
— 1919.....	524.121	466.454	57.668	1.306.102	3.340.419
— 1920.....	636.611	476.284	160.327	1.504.094	3.507.872
— 1921.....	615.528	452.279	163.249	1.711.761	3.742.289
— 1922.....	597.680	514.417	83.263	1.844.567	3.858.267
— 1923.....	575.895	506.652	69.242	1.971.435	3.911.357
— 1924.....	689.188	496.824	192.364	2.234.550	3.994.621
— 1925.....	801.639	555.609	246.030	2.571.489	4.147.930
— 1926.....	895.615	806.379	89.237	2.760.458	4.266.753
Derniers mois :					
Janvier 1927.....	125.755	46.938	78.818	2.839.276	
Février ».....	98.712	50.717	47.994	2.887.270	
Mars ».....	97.873	57.731	40.142	2.927.412	
Avril ».....	109.800	58.641	51.159	2.978.571	
Mai ».....	99.156	59.803	39.354	3.017.925	
Juin ».....	97.617	55.554	42.063	3.059.988	
Juillet ».....	110.825	55.433	55.393	3.115.381	
Août ».....	100.383	59.317	41.066	3.156.417	
Septembre ».....	102.792	63.102	39.690	3.196.137	
Octobre ».....	112.956	60.680	52.276	3.248.413	
Novembre ».....	104.340	52.819	51.520	3.299.933	
Décembre ».....	117.600 (1)	78.000 (1)	39.600 (1)	3.335.700 (1)	
Janvier 1928.....	164.200 (1)	70.100 (1)	94.100 (1)	3.429.800 (1)	

(1) Chiffres approximatifs provisoires.

Tableau I. — Statistique des émissions de capitaux des entreprises industrielles et commerciales de Belgique. (Mois de janvier 1928.)

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				Apports autres qu'en espèces	AUGMENTATIONS DE CAPITAL					PART PRISE PAR LES BANQUES		DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS				
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions de crédit			Actions			Obligations		DANS LA FORMATION DU CAPITAL DES ENTREPRISES		anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions de crédit		
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs		En milliers de francs	Nombre de sociétés	Capital ancien — En milliers de francs	Augmen- tation — En milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Montant en milliers de francs	Désignation	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs
Banques	1	1.000	2	391 min	750	1	10.000	10.000	—	—	5.000	Fondsenbank.	2	21.000	—	—	
Assurances	2	3.310	—	—	—	1	3.250	750	—	—	—	—	—	—	—	—	
Opérations financières	11	11.410	—	—	2.750	7	13.750	13.350	—	—	5.000	Banque d'Outremer.	3	10.200	—	—	
Exportations, importations	2	600	—	—	—	1	3.200	800	—	—	—	—	1	100	—	—	
Commerce de fer et métaux	—	—	—	—	500	1	500	500	—	—	—	—	—	—	—	—	
Commerce d'habil. et d'ameubl. ...	10	12.110	1	3.000 min	9.446	3	7.950	2.170	—	—	—	—	1	100	—	—	
Commerce de prod. alimentaires ..	5	3.860	3	199 min	2.258	1	150	850	—	—	—	—	—	—	—	—	
Commerces non dénommés	10	17.635	3	184 min	11.563	5	2.425	1.325	—	—	—	—	7	4.990	—	—	
Sucreries	—	—	—	—	—	1	20.00	10.000	—	—	10.000	Banque Josse Allard.	—	—	—	—	
Moulineries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Brasseries	3	10.160	—	—	2.144	1	1.800	1.800	1	500	—	—	1	4.000	—	—	
Distilleries d'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	500	—	—	
Autres industries alimentaires	4	2.500	—	—	1.191	3	2.325	2.875	—	—	—	—	1	1.900	—	—	
Carrières	1	500	—	—	—	1	4.000	5.000	—	—	—	—	—	—	—	—	
Charbonnages	—	—	—	—	—	2	91.800	31.200	—	—	—	—	1	5.000	—	—	
Mines et autres ind. extractives ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	4.000	—	—	
Gaz	—	—	—	—	—	1	6.700	10.050	—	—	10.050	Bque de Paris et Pays-Bas.	—	—	—	—	
Electricité	2	1.400	1	100 min	140	5	28.300	21.950	—	—	11.000	Bque de Paris et Pays-Bas.	—	—	—	—	
Constructions électriques	1	1.500	—	—	600	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Hôtels, théâtres, cinémas	2	1.100	2	90 min	425	2	8.025	2.050	—	—	—	—	1	1.250	—	—	
Imprimeries, publicité	4	1.075	—	—	630	2	1.725	925	—	—	—	—	2	5.040	—	—	
Textiles (lin, coton, laine, soie) ...	13	50.700	1	75 min	11.080	5	39.500	124.800	—	—	29.645	(1)	—	—	—	—	
Matériaux artificiels et prod. céram.	1	1.100	—	—	1.150	3	33.250	2.850	—	—	1.000	Comptoir du Centre.	2	1.250	—	—	
Métallurgie, sidérurgie	1	1.500	—	—	7.777	1	25.800	6.777	—	—	—	—	—	—	—	—	
Construction	6	35.500	4	1.566 min	18.324	1	150	350	—	—	—	—	—	1	85 min	—	
Papeteries (industries)	—	—	—	—	—	1	20.000	10.266	—	—	—	—	—	—	—	—	
Plantations et sociétés coloniales ..	4	46.500	—	—	21.750	5	121.500	103.900	—	—	38.750	(2)	—	—	—	—	
Produits chimiques	4	4.850	—	—	230	1	6.000	18.000	—	—	—	—	2	32.000	—	—	
Industries du bois	—	—	—	—	—	1	1.575	525	—	—	—	—	—	—	—	—	
Tanneries et corroiries	1	2.000	—	—	181	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Automobiles	—	—	—	—	1.500	3	10.000	4.700	—	—	—	—	1	4.000	—	—	
Verreries	—	—	—	—	1.000	1	2.000	1.000	—	—	—	—	1	150	—	—	
Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Industries non dénommées	9	40.250	—	—	22.623	3	2.250	1.250	—	—	4.920	Banque de Hasselt.	3	2.460	—	—	
Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Navigation et aviation	1	800	1	10 min	400	2	3.000	2.500	—	—	—	—	1	30	—	—	
Télégraphe, téléphone	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Framways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Autobus	—	—	—	—	—	1	150	150	—	—	—	—	—	—	—	—	
Transports non dénommés	1	250	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Divers non dénommés	5	1.457	4	105 min	360	1	340	400	—	—	—	—	1	50	1	25 min	
TOTAL	104	253.067	22	6.220 min	118.772	67	471.415	393.063	1	500	115.365		33	98.020	2	110 min	

(1) Banque des Colonies; Boerenbond; Bank voor Handel en Nijverheid;

(2) Crédit Général du Congo; Banque Générale Belge; Banque Centrale Anversoise; Banque Belge du Travail; Banque d'Outremer.

Tableau II. — Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité sociale. (Mois de janvier 1928.)

SOCIÉTÉS EXPLOITANT	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				AUGMENTATIONS DE CAPITAL					DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions de crédit		Actions			Obligations		anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions de crédit	
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Capital ancien — En milliers de francs	Augmen- tation — En milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs
En Belgique	97	190.067	22	6.220 min	58	263.415	164.820	1	500	30	80.020	2	110 min
En Belgique et à l'étranger	4	46.500	—	—	4	86.500	124.343	—	—	3	18.000	—	—
Au Congo belge	3	16.500	—	—	5	121.500	103.900	—	—	—	—	—	—
Total pour janvier 1928	104	253.067	22	6.220 min	67	471.415	393.063	1	500	33	98.020	2	110 min
Total pour janvier 1927	66	100.809	20	993 min	51	—	334.696	2	32.000	22	20.405	9	1.187 min
Total pour l'année 1927	751	2.678.118	211	15.599 min	608	—	3.371.530	21	278.575	212	449.962	84	7.396 min

Tableau III. — Groupement des sociétés par ordre d'importance du capital social. (Mois de janvier 1928.)

MONTANT DE LA CONSTITUTION, DE L'AUGMENTATION OU DE LA DISSOLUTION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS				AUGMENTATIONS DE CAPITAL					DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS			
	anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions de crédit		Actions			Obligations		anonymes et en commandite par actions		coopératives et unions de crédit	
	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Capital ancien — En milliers de francs	Augmen- tation — En milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs	Nombre de sociétés	Montant en milliers de francs
Jusqu'à 1 million	70	33.407	21	3.220 min	35	55.515	16.100	1	500	18	5.210	2	110 min
De plus de 1 à 5 millions	22	53.660	1	3.000 min	16	66.200	39.370	—	—	11	30.810	—	—
De plus de 5 à 10 millions	6	44.750	—	—	5	75.800	41.477	—	—	2	17.000	—	—
De plus de 10 à 20 millions	3	44.500	—	—	5	49.200	64.816	—	—	1	20.000	—	—
De plus de 20 millions	3	76.750	—	—	6	224.700	231.300	—	—	1	25.000	—	—
Total ...	104	253.067	22	6.220 min	67	471.415	393.063	1	500	33	98.020	2	110 min

ACTIVITE DES CHEMINS DE FER BELGES.

A. — Recettes et dépenses d'exploitation (en milliers de francs).

1° Ensemble.

MOIS	Recettes		Dépenses		Excédent		Coefficient d'exploitation	
	1926	1927	1926	1927	1926	1927	1926	1927
Janvier	137.722	227.005	131.095	201.297	6.626	25.707	95,2	88,68
Février	133.752	213.184	130.222	201.873	3.530	11.311	97,3	94,68
Mars	148.722	238.077	132.771	223.116	15.951	14.961	89,3	93,76
Avril	149.796	243.483	160.731	208.766	10.935	34.717	107,3	85,74
Mai	150.491	241.140	130.629	205.593	19.862	35.547	86,8	85,26
Juin	167.575	244.747	134.081	201.711	33.494	43.036	80,0	82,42
Juillet	182.280	253.281	151.599	198.467	30.681	54.814	83,2	78,35
Août	206.079	259.766	164.933	202.079	41.146	57.687	80,0	77,76
Septembre	208.528	250.091	157.479	199.041	51.049	51.050	75,5	79,59
Octobre	236.988	250.998	167.092	208.519	69.896	42.479	70,5	83,08
Novembre	230.646	232.808	165.179	203.683	65.467	29.125	71,6	87,49
Déc. (chiff. provis.)	242.324	231.955	178.188	207.000	64.136	24.955	73,5	89,22

2° Détail des recettes (chiff. provisoires pour les derniers mois).

MOIS	Voyageurs		Marchandises		Produits extraordinaires		Ensemble	
	1926	1927	1926	1927	1926	1927	1926	1927
Janvier	36.382	49.839	97.513	171.120	3.827	6.046	137.722	227.005
Février	31.508	43.297	99.275	165.137	2.969	4.750	133.752	213.184
Mars	34.320	49.299	111.533	183.416	2.869	5.362	148.722	238.077
Avril	40.417	58.106	106.380	179.093	2.999	6.283	149.796	243.483
Mai	43.343	56.795	104.274	179.680	2.874	4.665	150.491	241.140
Juin	40.108	60.518	123.337	176.895	4.130	7.335	167.575	244.747
Juillet	53.047	70.597	125.855	175.244	3.378	7.440	182.280	253.281
Août	60.604	79.802	139.185	174.804	6.290	5.160	206.079	259.766
Septembre	58.305	66.798	146.310	175.562	3.913	7.731	208.528	250.091
Octobre	51.324	57.029	180.518	189.617	5.146	4.352	236.988	250.998
Novembre	42.565	50.611	183.416	178.699	4.665	3.498	230.646	232.808
Déc. (chiff. provis.)	*65.078	51.537	171.658	177.127	5.588	3.291	242.324	231.955

(*) Y compris 18 millions de francs environ revenant à la Société Nationale dans les sommes perçues anticipativement pour abonnements.

B. — Statistique du trafic.

1° Voyageurs.

MOIS	Nombre de voyageurs 1 = 1000		Nombre de voyageurs-km. 1 = 1000		Nombre de voyageurs par train Unités		Nombre de voyageurs par tonne remorquée Unités	
	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27	1925-26	1926-27
Novembre	19.276	19.038	500.796	487.444	159	158	0,65	0,70
Décembre	19.334	18.470	494.938	478.340	150	151	0,63	0,67
Janvier	19.975	18.419	506.207	467.928	155	147	0,64	0,66
Février	16.749	16.640	439.843	435.415	149	153	0,62	0,68
Mars	19.295	18.152	495.591	473.535	150	148	0,64	0,67
Avril	18.765	17.066	515.567	471.061	162	153	0,66	0,66
Mai	19.008	18.230	530.023	490.541	160	153	0,65	0,66
Juin	18.716	17.683	512.441	498.964	158	158	0,66	0,66
Juillet	18.789	17.646	561.000	520.000	159	151	0,63	0,62
Août	19.064	19.276	625.000	581.000	176	168	0,68	0,68
Septembre	19.354	18.825	548.454	520.000	166	163	0,67	0,67
Octobre	18.338	18.481	484.791	492.000	150	157	0,63	0,68

MOUVEMENT DES CHAMBRES DE COMPENSATION EN BELGIQUE.

PÉRIODES.	Nombre de chambres	Nombre de pièces compensées		Capitaux compensés en millions de francs	
		par année	par mois	par année	par mois
1908 (6 mois)	1	83.715	13.952	981	163
1913	4	876.524	73.043	8.747	729
1919	3	364.809	30.400	10.551	879
1920	6	1.229.136	102.428	56.785	4.732
1921	6	1.746.581	145.548	105.151	8.762
1922	7	2.244.211	187.017	129.010	10.751
1923	20	3.125.877	260.490	191.647	15.971
1924	23	3.524.113	293.676	229.533	19.128
1925	28	3.875.611	322.967	251.385	20.949
1926	30	4.092.850	341.071	344.116	28.676
1927	33	4.024.741	335.395	368.460	30.705
Les derniers mois	Janvier 1927	30	321.543	28.673	
	Février	30	310.965	28.661	
	Mars	31	340.282	34.933	
	Avril	31	322.851	30.772	
	Mai	31	334.722	31.715	
	Juin	32	331.298	29.300	
	Juillet	32	329.446	28.970	
	Août	32	333.929	29.290	
	Septembre	32	336.282	30.691	
	Octobre	33	351.895	31.281	
	Novembre	33	337.647	29.702	
	Décembre	33	373.881	34.472	
Janvier 1928	33	377.973	35.587		

Statistique du chômage en Belgique.

MOIS	Assurés en état de chômage au dernier jour ouvrable du mois. Moyenne pour cent assurés						Total des journées perdues					
	1925		1926		1927		1925		1926		1927	
	Chô- mage com- plet	Chô- mage inter- mitt.	Chô- mage com- plet	Chô- mage inter- mitt.	Chô- mage com- plet	Chô- mage inter- mitt.	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)
Janvier	2,--	4,10	2,70	5,35	2,60	5,10	224	3,73	266	4,43	201	3,41
Février	1,70	4,60	1,60	3,10	2,30	3,60	186	3,10	154	2,57	187	3,12
Mars	1,50	5,50	1,40	2,80	1,80	3,10	180	3,00	112	1,96	141	2,36
Avril	1,60	5,50	1,20	2,00	1,70	3,50	195	3,25	96	1,61	143	2,38
Mai	1,20	4,97	1,10	2,10	1,50	3,80	161	2,68	83	1,38	135	2,25
Juin	1,06	4,77	0,90	2,20	1,40	3,30	134	2,24	82	1,37	115	1,92
Juillet	1,11	4,02	0,90	1,70	1,30	3,90	146	2,36	78	1,29	131	2,18
Août	0,94	2,91	1,20	2,80	1,20	4,10	108	1,80	96	1,60	117	1,95
Septembre	0,80	1,85	1,10	2,50	1,40	3,50	86	1,43	105	1,76	121	2,03
Octobre	0,74	1,82	1,40	2,20	1,40	3,50	77	1,28	108	1,80	112	1,86
Novembre	2,28	5,02	1,40	2,50	1,40	3,40	134	2,23	101	1,67	120	2,--
Décembre	2,80	4,58	2,60	3,00	3,70	5,40	205	3,41	163	2,72	241	4,02

a) Par mille assurés et par semaine.

b) En pour cent de l'ensemble des journées qu'auraient pu fournir les assurés.

MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX EN BELGIQUE.

PÉRIODES	Inscriptions au débit et au crédit		Régé sans emploi de signes monétaires		Nombre de comptes à la fin de chaque période	Total des avoirs à la fin de chaque période en millions de francs
	Nombre	Montant en millions de francs	Montant en millions de francs	P. c.		
1913	580.330	1.232	—	—	4.542	14,3
1919	3.186.160	7.938	—	—	16.463	115
1920	9.460.934	34.229	—	—	35.610	367
1921	15.918.409	55.733	43.914	78,8	65.514	715
1922	21.904.862	72.382	59.202	81,8	93.726	748
1923	26.366.853	98.950	83.141	84,0	116.028	1044
1924	30.909.607	118.697	100.163	84,4	137.210	799
1925	36.019.707	128.265	108.087	84,2	157.081	1085
1926	40.287.120	175.617	149.770	85,2	178.188	1230
1927 { Année	43.675.737	236.410	204.203	86,4	201.748	1262
{ Moyennes mensuelles ..	3.639.645	19.701	17.017	—	—	—
{ Janvier 1927	3.730.231	18.350	15.694	85,5	181.030	1221
{ Février "	3.314.456	18.137	15.664	86,3	183.976	1248
{ Mars "	3.619.987	20.411	17.714	86,7	186.722	1163
{ Avril "	3.709.083	19.204	16.560	86,2	188.410	1244
{ Mai "	3.508.384	19.184	16.591	86,4	191.101	1169
{ Juin "	3.482.696	18.753	16.136	86,—	193.288	1189
{ Juillet "	3.706.699	19.486	16.719	85,8	195.032	1224
{ Août "	3.443.646	19.711	17.018	86,3	196.543	1246
{ Septembre	3.498.924	19.327	16.751	86,6	198.072	1268
{ Octobre "	3.972.983	21.276	18.430	86,6	199.686	1169
{ Novembre "	3.552.645	20.741	18.050	87	200.578	1224
{ Décembre "	4.136.003	21.830	18.876	86,5	201.748	1262
{ Janvier 1928	4.363.766	22.573	19.473	86,3	203.882	1339

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires (En milliers de francs)

ACTIF	30-12-1913	10-2-1927	2-2-1928	9-2-1928
Encaisse .				
Or	249.026	3.117.798	3.712.995	3.713.208
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger	170.328	2.099.590	2.369.537	2.317.397
Argent, billon et divers	57.351	—	—	—
Portefeuille effets s/ la Belgique et s/ l'étranger	603.712	2.392.813	2.711.202	2.740.400
Avances sur fonds publics	57.901	127.971	246.409	153.505
Bons du Trésor belge (amortissable suivant arrêté du 25-10-26)	—	2.000.000	1.950.000	1.950.000
PASSIF				
Billets en circulation	1.049.762	9.206.156	10.422.164	10.437.387
Comptes Courants particuliers	88.333	467.143	479.870	423.838
Compte Courant du Trésor	14.544	119.097	157.115	87.459
TOTAL des engagements à vue	1.152.636	9.792.396	11.059.149	10.948.684
Quotité % de l'encaisse par rapport aux engagements à vue	41,36 %	53,28 %	55,— %	55,08 %
Taux d'escompte des traites acceptées	5,— %	6,— %	4,50 %	4,50 %
Taux des prêts s/ fonds publics	5,— %	7,50 %	6,— %	6,— %

Cours des changes à Bruxelles.

DATE 1928	LONDRES £ = 36 belgas	PARIS 100 fr. = 138,77 b.	NEW-YORK câble \$ = 7,19193 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 289,086 b.	GENÈVE 100 fr. = 138,77 b.	MADRID 100 P. = 136,77 b.	LISABE 100 lires = 37,852 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 192,736 b.	OSLO 100 cr. = 192,736 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 192,736 b.	PRAGUE 100 cr. = 145,7275 b.	MONTREAL \$ = 7,19193 b.	BERLIN 100 M. = 171,321 b.	VIENNE 100 sch. = 101,20 b.	VARSOVIE 100 zl. = 80,63 b.	BUDAPEST 100 pengö = 125,76 belgas
2-2	34,98875	28,2125	7,1815	289,5625	138,1375	122,775	38,0625	192,825	190,825	192,20	21,30	7,16	171,30	101,125	80,50	125,40
3-2	34,985625	28,2105	7,18475	289,225	138,20	122,50	38,0375	192,95	190,80	192,15	21,30	7,1615	171,325	101,20	80,65	125,525
6-2	34,9905	28,215	7,1830	289,2875	138,1875	122,275	38,—	192,6875	190,925	192,25	21,30	7,1610	171,30	101,125	80,55	125,35
7-2	34,9975	28,2175	7,1820	289,3875	138,1875	122,—	38,0125	192,70	190,90	192,225	21,29875	7,1610	171,35	101,175	80,50	125,35
8-2	34,9995	28,222	7,175	289,3675	138,175	122,50	38,035	192,80	191,—	192,20	21,30	7,1610	171,35	101,175	80,60	125,50
9-2	35,—	28,2225	7,184	289,175	138,1875	122,35	38,—	192,85	191,15	192,225	21,30	7,16	171,325	101,15	80,65	125,525
10-2	35,00625	28,227	7,1820	289,15	138,195	122,175	38,0125	192,80	191,20	192,25	21,30	7,1615	171,225	101,15	80,425	125,50
13-2	35,0025	28,224	7,1805	289,15	138,17	122,20	38,025	192,70	191,15	192,225	21,25	7,1585	171,125	101,15	80,50	125,50
14-2	35,0075	28,2295	7,1815	289,025	138,1475	122,15	38,05	192,775	191,125	192,25	21,29	7,16	171,2375	101,30	80,525	125,45
15-2	35,017	28,237	7,183	289,20	138,18	122,15	38,0625	192,85	191,10	192,20	21,30	7,1595	171,35	101,225	80,60	125,425

BANQUE D'ANGLETERRE

(En milliers de £)

	27-12-1913	10-2-1927	2-2-1928	9-2-1928
ACTIF				
Encaisse métallique	33.098	150.489	155.878	157.563
(Issuë Department et Banking D ^e)				
Placements du « Banking Depart. »				
(Effets, prêts s/titres et fonds publics)	47.129	105.541	90.285	88.773
valeurs garanties par l'Etat	11.199	29.873	35.258	35.576
dont autres valeurs	35.930	75.668	55.027	53.197
PASSIF				
Billets en circulation	29.361	136.969	135.835	135.269
Comptes courants :				
du Trésor (Trésor, Caisse d'Epargne et Caisse d'amortissements)	9.421	14.720	14.341	15.351
de Particuliers	42.091	103.628	97.585	97.305
Quotité % de l'encaisse (or, argent et billets en réserve) p ^r rapport au solde des Comptes Courants du « Banking Department » (Proportion of reserve to liabilities)	43,10 %	27,3 %	35,5 %	37,3 %
Taux d'escompte officiel	5, — %	5, — %	4,50 %	4,50 %

REICHSBANK

(En milliers de Reichsmarks)

	31-12-1913	7-2-1927	30-1-1928	7-2-1928
ACTIF				
Encaisse métallique	1.746.803	1.960.023	1.936.584	1.933.994
Devises étrangères admises dans la couverture des billets	—	293.419	296.005	292.851
Billets d'autres banques	12.765	13.467	7.477	19.402
Portefeuille effets	1.490.749	1.378.338	2.372.850	2.243.589
Avances s/ nantissement	94.473	47.833	91.246	22.776
PASSIF				
Billets en circulation	2.593.445	3.273.692	4.251.185	4.037.848
Divers engagements à vue	793.120	343.355	497.777	508.999
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport au total des engagements à vue	42,72 %	51,35 %	40,78 %	42,97 %
Taux d'escompte officiel	5, — %	5, — %	7, — %	7, — %

BANQUE DE FRANCE

(En milliers de francs)

	26-12-1913	10-2-1927	2-2-1928	9-2-1928
ACTIF				
Encaisse métallique	4.157.455	5.889.514	5.886.768	5.886.768
Or, argent et devises achetés (loi du 7 août 1926)	—	1.759.210	2.412.676	2.416.195
Disponibilités et avoir à l'étranger	—	84.981	56.816	54.409
Portefeuille	1.526.383	3.216.228	2.206.024	1.469.318
Avances s/ titres, monnaies et lingots	772.403	2.039.000	1.685.866	1.768.356
Avances à l'Etat	205.398	31.200.000	23.300.000	23.000.000
Bons du Trésor français escomptés p ^r avances de l'Etat à des Gouvernements étrangers	—	5.614.000	5.894.000	5.906.000
Comptes courants postaux	—	447.274	417.353	399.877
Comptes divers	—	8.517.036	27.091.797	27.349.057
PASSIF				
Billets en circulation	5.713.551	52.642.503	57.765.186	58.268.557
Comptes Courants du Trésor et des Particuliers	978.684	4.834.372	8.645.994	8.956.668
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue	62,12 %	10,25 %	8,86 %	8,75 %
Taux d'escompte officiel	4, — %	5,50 %	3,50 %	3,50 %

NEDERLANDSCHE BANK

(En milliers de florins P. B.)

	27-12-1913	1-2-1927	30-1-1928	6-2-1928
ACTIF				
Encaisse métallique	160.506	442.539	461.976	463.464
Portefeuille effets :				
» s/ la Hollande	67.504	80.691	87.168	89.468
» s/ l'Étranger	14.300	137.773	183.361	185.474
Avances s/nantissement	86.026	150.906	134.110	108.594
Compte du Trésor (débitaire)	9.235	—	—	—
PASSIF				
Billets en circulation	312.695	802.099	788.244	793.361
Comptes courants :				
de particuliers	4.333	18.557	41.698	51.482
du Trésor (créditeur)	—	14.636	49.703	17.470
Assignations de banque	1.522	138	691	401
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue	50,39 %	52,97 %	53,42 %	53,59 %
Taux d'escompte officiel	5, — %	3,50 %	4,50 %	4,50 %

BANQUE D'ITALIE

(En milliers de livres)

	31-12-1913	10-1-1927	20-12-1927	10-1-1928
ACTIF				
Encaisse métallique	1.202.240	1.249.007	1.266.732	4.547.147(2)
Disponibilités et avoir à l'étranger . .	88.988	1.259.003	1.635.173	7.558.494
Portefeuille effets	578.704	5.335.921	3.993.264	3.639.102
Avances sur nantissement	126.063	2.706.052	1.192.854	1.193.375
» à l'Etat	—	4.229.412	4.227.148	—
Comptes courants (débiteurs)	82.032	1.400.663	1.518.818	137.177
PASSIF				
Billets en circulation	1.764.433	18.312.933(1)	17.755.618(1)	17.768.463(1)
Dettes à vue (mandats-accréditifs) . .	—	—	—	584.161
Comptes courants :				
de particuliers	207.885	2.344.394	3.170.574	2.366.088
du Trésor	158.831	112.929	618.048	441.300
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue	56,41 %	6,01 %	5,88 %	57,20 %
Taux d'escompte officiel	5,50 %	7,— %	7,— %	7,— %

(1) Y compris les billets provenant de la Banque de Sicile et de la Banque de Naples.

(2) Par suite de la stabilisation de la lire (22-12-27) l'encaisse a été réévaluée et ne comprend plus que de l'or.

BANQUE DE POLOGNE

(En milliers de Zloty)

	31-1-1927	20-1-1928	31-1-1928
ACTIF			
Encaisse métallique	144.321 *	528.995 *	529.105 *
Disponibilités en monnaies étrangères	319.931	868.903	837.083
Portefeuille effets	319.237	450.036	460.703
Avances s/titres	38.770	38.092	41.532
» à l'Etat	25.000	25.000	25.000
PASSIF			
Billets en circulation	584.806	912.466	1.003.288
Comptes courants ;			
de particuliers	127.984	207.887	131.959
Trésor	28.611	319.081	293.009
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue	19,47 %	36,75 %	37,04 %
Taux d'escompte officiel	9,50 %	8,— %	8,— %

(*) Non compris les monnaies polonaises en argent et billon.

La valeur de l'encaisse métallique et des disponibilités a été établie conformément au décret du 13 octobre 1927 sur la base de zl. 5.924,44 pour un kilo d'or fin (1 franc-or = 1,72 zloty).

Les différences de change résultant de l'évaluation ont été portées au compte de la Réserve spéciale.

FEDERAL RESERVE BANKS

(En milliers de dollars)

	19-1-1927	11-1-1928	18-1-1928
ACTIF			
Encaisse métallique	3.095.501	2.967.223	2.975.562
Portefeuille commercial et Bons du Trésor escomptés	416.059	439.141	412.059
PASSIF			
Billets des « Federal Reserve Banks » en circulation	1.709.919	1.679.624	1.623.785
Comptes courants	2.317.795	2.517.443	2.471.643
dont } des banques associées	2.243.429	2.473.358	2.431.764
} du Trésor et des particuliers	74.366	44.085	39.879
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue	76,86 %	70,70 %	72,70 %
Taux d'escompte officiel	4,— %	3,50 %	3,50 %

BANQUE NATIONALE SUISSE

(En milliers de francs)

	31-12-1913	7-2-1927	31-1-1928	7-2-1928
ACTIF				
Encaisse métallique	190.791	513.963	513.454	493.253
Avoir à vue à l'étranger	23.844	20.791	62.700	65.111
Portefeuille	146.546	297.361	304.901	300.602
Avances sur nantissement	28.256	44.904	52.287	54.650
PASSIF				
Billets en circulation	313.821	754.519	814.115	784.992
Comptes de virements et de dépôts . .	58.930	105.441	113.666	111.970
Quotité % de l'encaisse métallique par rapport aux engagements à vue	51,19 %	39,77 %	55,34 %	55,25 %
Taux d'escompte officiel	4,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %